



مجموعة البنوك الشعبية  
groupe banques populaires



# *Assemblée Générale ouverte de Finances Méditerranée*

*De Barcelone à Marseille : un nouvel élan  
pour le partenariat euroméditerranéen*

organisée le 24 novembre 2000 à Casablanca

PAR FINANCES MÉDITERRANÉE

ET

LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE DU MAROC

# SOMMAIRE

<b>Ouverture des travaux par Madame Rachida AYOUCHE et Monsieur Jacques GRAINDORGE</b>	<b>PAGE 1</b>
<b>Mot d’ouverture par Madame Rachida AYOUCHE,</b> Directrice de la Communication, Banque Centrale Populaire, Maroc	<b>PAGE 2</b>
<b>Présentation des travaux par M. Jacques GRAINDORGE,</b> Président de Finances Méditerranée	<b>PAGE 3</b>
<b>Première séance - Le cadre du partenariat euroméditerranéen</b>	<b>PAGE 5</b>
- <b>Présidente de séance Silvia BELARDO,</b> Chef de projet Zone Méditerranée, Sviluppo Italia, Italie	<b>PAGE 6</b>
- <b>Les axes du processus de Barcelone</b> Par M. Karim AMARA Directeur des études de la Banque Centrale Populaire, Maroc	<b>PAGE 7</b>
- <b>Redynamiser et structurer le processus de Barcelone</b> Par M. Layashi YAKER, Ancien Ministre du gouvernement algérien, ancien secrétaire général adjoint de l’ONU	<b>PAGE 10</b>
- <b>Pour une dynamisation des investissements privés, facteur déterminant de la réussite du processus de Barcelone</b> Par M. Jean-Pierre GONON, Ligue Européenne de coopération économique	<b>PAGE 13</b>
- <b>La coopération interbancaire Transméditerranée</b> Par M. Bertrand Levêque Area Manager, Direction Moyen Orient – Afrique, Crédit Agricole Indosuez	<b>PAGE 19</b>

<b>Deuxième séance - Le volet économique et financier de la Charte de Barcelone, données et réalités</b>	<b>PAGE 21</b>
- <b>Présidente de séance Fattouma BENABDENBI,</b> Présidente Fondatrice de l'ESPOD, Maroc	<b>PAGE 22</b>
- <b>L'économie du Maroc dans le cadre euroméditerranéen</b> Par M. Michel DERRAC Chef de la mission économique et financière française au Maroc	<b>PAGE 24</b>
- <b>L'économie algérienne fortement influencée par le marché mondial</b> Par M. Hadj Ali GHOZALI Président directeur général du Centre national d'assistance technique, Algérie	<b>PAGE 29</b>
- <b>Le financement des entreprises en fonds propres en Europe du Sud</b> Par Mme Joëlle ANTIGNAC Directrice du développement et de la communication, UI	<b>PAGE 34</b>
<b>Synthèse des travaux et conclusion</b>	<b>PAGE 44</b>
- <b>Synthèse des travaux Par M. Khalid AMALY,</b> Direction des études, cellule information économique, Banque Centrale Populaire	<b>PAGE 45</b>
- <b>Conclusion Par M. Jacques GRAINDORGE,</b> Président de Finances Méditerranée	<b>PAGE 47</b>
- <b>ANNEXES -</b>	
- <b>Annexe 1 : Les relations euro-méditerranéennes</b>	<b>PAGE 49</b>
- <b>Annexe 2 : Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen : « Un nouvel élan pour le processus de Barcelone »</b>	<b>PAGE 55</b>
- <b>Annexe 3 : IV<sup>o</sup> Conférence euroméditerranéenne des Ministres des affaires étrangères – Marseille : Conclusions de la Présidence</b>	<b>PAGE 71</b>
- <b>Annexe 4 : Présentation de Finances Méditerranée - Conseil d'Administration de Finances Méditerranée</b>	<b>PAGE 78</b>
- <b>Annexe 5 : Présentation du Crédit Populaire du Maroc</b>	<b>PAGE 81</b>

# **OUVERTURE DES TRAVAUX**

**PAR**

**Madame Rachida AYOUC**

**ET**

**Monsieur Jacques GRAINDORGE**

## Mot d'ouverture

Rachida AYOUCHE, *Directrice de la Communication, Banque Centrale Populaire*

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, Mesdames-Messieurs,

Il m'échoit le privilège, en prémices à cette journée de travail, de vous souhaiter la bienvenue au nom du Groupe Banques Populaires.

C'est avec un réel plaisir que nous vous accueillons dans nos murs et nous espérons sincèrement être à la hauteur de la qualité de votre Conférence et des personnalités que vous avez conviées pour y participer.

Permettez-moi de souligner que l'intérêt que porte notre institution à l'Association Finances Méditerranée va au-delà des travaux de cette journée.

Nous avons en effet pour modeste ambition de vouloir absolument contribuer au formidable travail de rapprochement des opérateurs des deux rives de la Méditerranée en vue de :

- favoriser le développement économique ;
- et plus encore, de créer un espace de stabilité régionale fondée sur un juste équilibre du partage de la prospérité.

CE NOUVEL ÉLAN POUR LE PARTENARIAT EUROMÉDITERRANÉEN que vous avez retenu comme thème de votre Assemblée Générale traduit toute la richesse et la promesse de l'émergence à laquelle nous voulons être partie prenante.

Nous sommes convaincus que la réflexion d'aujourd'hui apportera une pierre de plus à cet édifice, c'est pourquoi nous sommes ravis d'être vos hôtes.

Permettez-moi de vous renouveler la bienvenue et de vous souhaiter plein succès pour cette journée.

## Présentation des travaux

**Jacques GRAINDORGE**, *Président de Finances Méditerranée*

Après les aimables paroles d'ouverture prononcées par Madame AYOUCHE, je tiens en compagnie de Monsieur MAGHRABI, directeur général de CPM développement et Vice-Président de Finances Méditerranée, à vous souhaiter également la bienvenue.

Je vous remercie d'être parmi nous ce matin et, sans plus tarder, je vais vous indiquer l'organisation de nos travaux.

Comme vous le savez, Finances Méditerranée est une association qui regroupe des banquiers et responsables financiers des deux rives de la Méditerranée. Nous tiendrons, ici même cet après-midi, notre assemblée générale statutaire à laquelle sont évidemment conviés tous nos membres.

Nous avons décidé cette année, de tenir également une « assemblée générale ouverte » pour mieux faire connaître nos travaux, mais également pour ouvrir notre réflexion sur l'extérieur.

Le sujet est en effet, vous le savez puisque vous êtes ici :

*« De Barcelone à Marseille, un nouvel élan pour le partenariat euroméditerranéen ».*

Il s'agit en effet pour nous de replacer notre propre analyse, centrée sur le monde financier, dans ce cadre plus général d'organisation du monde méditerranéen, lancée en 1995 à Barcelone, ville qui a donné son nom à ce qu'il est convenu d'appeler « le processus ».

La semaine dernière s'est tenue à Marseille la quatrième conférence des ministres des affaires étrangères des 27 pays membres. Nous allons donc nous pencher sur le bilan de cette construction euro-méditerranéenne, mais aussi sur ses perspectives.

La dynamique même du mouvement engagé nous interdit de diviser nos travaux entre bilan d'une part et avenir d'autre part. C'est pourquoi je vous propose l'organisation suivante.

Dans un premier temps, Monsieur Karim AMARA nous présentera brièvement, et donc sommairement, les grands axes du processus de Barcelone, de façon à nous donner les références nécessaires à notre analyse.

Ensuite nous nous attacherons à étudier, c'est-à-dire à définir et à critiquer, positivement cela va de soi ! le cadre envisagé et en construction du partenariat euro-méditerranéen avec les interventions de :

- M. Layashi YAKER : redynamiser et structurer le processus de Barcelone,
- M. Jean-Pierre GONON : dynamisation des investissements privés,
- M. Bertrand LEVÊQUE : la coopération bancaire transméditerranéenne.

Cette première séance sera présidée par Mademoiselle Silvia BELARDO, administratrice de Finances Méditerranée.

Après les débats, nous ferons une courte pause pour respirer et nous rafraîchir, puis la deuxième séance, présidée par Madame BENABDENBI, Présidente fondatrice de l'ESPOD, sera plus directement consacrée au volet économique et financier de la Charte de Barcelone. Nous entendrons les interventions de :

- M. Michel DERRAC : l'économie du Maroc dans le cadre euro-méditerranéen,
- M. Hadj Ali GHOZALI sur l'évolution de l'économie algérienne,
- Mme Joëlle ANTIGNAC sur les financements en fonds propres en Europe du Sud.

La synthèse des travaux sera dressée ensuite par M. Khalid AMALY et nous nous retrouverons à déjeuner au rez-de-chaussée de ce bâtiment, à l'invitation du Crédit Populaire Marocain.

Je cède tout de suite la parole à Silvia BELARDO pour la présidence de la première séance.

# **PREMIERE SEANCE**

## **LE CADRE DU PARTENARIAT EUROMEDITERRANEEN**

**Présidente de séance : Silvia BELARDO,**

*Chef de projet, Zone Méditerranée, Sviluppo Italia, Administratrice de Finances Méditerranée*

***Présentation de Sviluppo Italia***

Sviluppo Italia est une société anonyme dont le capital appartient au Ministère du Trésor.

Créée en 1999, elle a hérité de l'expérience menée dans le passé par la IG, la INSUD, la ITAINVEST, la SPI, la FINAGRA et la RIBS, qui ont été fusionnées, et l'a consolidée.

En effet, Sviluppo Italia est l'Agence nationale pour le développement économique et industriel du Sud et des zones défavorisées d'Italie, chargée de promouvoir les activités de production, les initiatives créatrices d'emplois et les nouvelles entreprises, attirer les investissements étrangers, stimuler la demande d'innovation, développer des systèmes locaux d'entreprise, fournir des conseils aux Administrations publiques, centrales et locales, en matière de programmation financière, conception des projets de développement, gestion des aides nationales et communautaires.

Mesdames et messieurs, je suis très heureuse d'avoir l'honneur d'ouvrir les travaux de cette conférence portant sur le suivi du Processus de Barcelone, en considérant la réunion de Marseille qui vient de tracer le bilan des cinq premières années d'activité.

Les Autorités réunies à Marseille ont souligné plusieurs aspects à approfondir et améliorer, dans ce processus visant à rapprocher le nord et le sud de la Méditerranée, et mon idée personnelle – en considération de l'Agence Nationale que je représente ici et de ma participation à l'Association Finances Méditerranée – est optimiste, en considérant :

- le choix du pays pour notre rencontre annuelle, vu que le Maroc est parmi les premiers pays de la rive sud ayant signé l'accord de libre échange avec l'Union Européenne ;
- les caractéristiques des membres de notre Association, protagonistes parmi les plus dynamiques de la vie économique et financière de plusieurs pays concernés par le Processus de Barcelone ;
- les objectifs fixés pour le suivi du Processus de Barcelone, pour favoriser les rapports «sud-sud» et les initiatives directes de partenariat économique et financier, parfaitement en ligne avec les objectifs de notre Association.

Dans ce cadre, je suis sûre que les travaux d'aujourd'hui seront en mesure de créer une véritable « valeur ajoutée », grâce aux contributions qui seront assurées par ceux qui prendront la parole, et je les remercie d'avance.

## Les axes du processus de Barcelone

Par **Karim AMARA**, *Directeur des études économiques et sectorielles,  
Banque Centrale Populaire*

Monsieur le Président de l'association Finances Méditerranée,  
Monsieur le Vice-Président,  
Mesdames et Messieurs,

Alors que vient tout juste de s'achever à Marseille, les 16 et 17 novembre dernier, la quatrième conférence euro-méditerranéenne consacrée à l'examen des conditions d'une nouvelle dynamique dans les relations entre les états membres de l'Union Européenne et leurs homologues de la rive sud de la Méditerranée, la rencontre de ce jour prend sous le poids de cette actualité un tour particulier.

Elle s'inscrit, en effet, dans une perspective de relance du partenariat euro-méditerranéen.

Permettez-moi en guise d'introduction aux travaux de cette présente session journée et avant de céder la parole de rappeler très brièvement à votre endroit ... - et très certainement sommairement – les éléments clés relatifs au processus dit de Barcelone.

Comme vous le savez, cinq années déjà nous séparent de l'entame de ce processus (1995) ; que signifie t-il au demeurant ? Le processus de Barcelone peut se définir comme étant **un cadre élargi de relations politiques, économiques et financières entre les 15 états membres de l'Union Européenne et leurs 12 partenaires de la rive sud de la Méditerranée. Il est aussi un formidable projet de rapprochement culturel et social des deux rives concernées de cette région. Ce processus est, enfin, un outil fondamental au service de la cohésion et de la stabilité régionale de cette partie du monde.**

Il s'agit – si vous m'autorisez cette autre définition – d'avantage qu'un simple processus d'ajustement – **d'une logique résolument différente de l'appréciation des relations internationales, d'un esprit et prônant une vision équilibrée et plus juste parce que se voulant solidaire des relations internationales.**

- Quelles en sont les grands principes et les objectifs ?
- Quels en sont les principaux volets ?
- Quels en sont les thèmes actuels ?
- Quels furent à ce jour les grands rendez-vous du processus de Barcelone ?
- Quelles en sont les perspectives ?

C'est ce que en ces quelques lignes, j'essaierai de vous livrer ;

**1. Les principes tout d'abord.** Les principes qui guident les acteurs du processus de Barcelone sont les suivants :

- **Inscrire dans une logique de projets le partenariat euroméditerranéen** autrement dit construire en synergie et avec le souci de l'autre son propre développement. Des arbitrages nombreux sont à faire autour des questions de l'immigration, de l'environnement, ....., du libre échange, de l'aide financière, de la gestion de la dette.
- **Adhérer et ainsi faire partager des valeurs communes** à savoir la démocratie, le rôle et la place de la femme, les droits de l'homme – et cela aux acteurs économique et politique de cet ensemble régional.
- **Et enfin militer pour un destin méditerranéen commun.**

**2. Les objectifs de ce partenariat** sont de trois ordres :

- **L'émergence d'un ensemble régional stable** fondée comme je le soulignais à l'instant sur la reconnaissance des valeurs de paix et de démocratie, et le respect des droits de l'homme.
- **La construction d'un espace économique prospère, édifié au moyen** d'un partenariat économique et financier et aussi par le biais de l'instauration progressive d'une zone de libre-échange.
- **Le rapprochement culturel, social et humain** entre les communautés visant à favoriser la compréhension réciproque des civilisations et des cultures.

**3. Les principaux volets** ensuite sont : les volets économiques et financiers, les volets politiques et de sécurité ; les volets sociaux et culturels.

Ils s'articulent autour d'un certain nombre de points à savoir l'assistance renforcée en matière financière (programme MEDA I et II), l'élaboration d'une charte pour la paix et la stabilité dans la région prévue avant 2002, et l'amélioration du niveau d'éducation dans l'ensemble de la région.

**4. Très succinctement, je rappellerai maintenant les thèmes actuellement développés :**

Il en est certainement beaucoup que j'ai pu omettre et oublier.

Je vous prierai de m'en excuser.

**A Marseille, l'essentiel du débat a porté sur les conditions d'une relance pragmatique et concrète de ce processus. Le point central du débat actuel est de savoir comment reprendre l'initiative.**

De façon moins générale, les thèmes avancés (mis en exergue selon, bien évidemment, les intérêts des parties) concernent le programme MEDA, la dynamisation du rôle du secteur privé, et la participation de la société civile dans le processus de Barcelone.

L'on peut citer aussi :

- L'accélération de l'application des accords d'association,
- La progression vers le libre échange,
- Les questions d'immigration,
- L'organisation d'une meilleure circulation des savoirs et des formations.

**5. Quant aux grands rendez-vous**, ils ont été nombreux : de Barcelone à Marseille (nov. 2000). Une série de rencontres importantes a jalonné ce processus.

**6. Les perspectives pour finir sont les suivantes :**

L'adoption d'un projet de charte de stabilité et de paix ;

L'impulsion en matière de coopération sud-sud sur le plan économique et financier

L'allègement des procédés de gestion au futur règlement MEDA (2000-2006).

L'appui du développement du secteur privé à travers la promotion de capital risque.

Il faut ajouter à cela pour une plus grande exhaustivité :

- Le développement attendu des volets sociaux et culturels,
- La poursuite du soutien des réformes structurelles.

En vous remerciant de votre attention.

## **Redynamiser et structurer le processus de Barcelone**

**Par Layashi YAKER, Ancien Ministre du gouvernement algérien, Ancien Secrétaire Général adjoint de l'ONU**

Cinq années après son démarrage, à Barcelone en novembre 1995, il apparaît clairement que le partenariat euro-méditerranéen n'a pas encore acquis la dynamique, la solidité et la profondeur sans lesquelles l'effet d'entraînement pourtant souhaité au Nord comme au Sud tarde à s'affirmer et à s'imposer de façon irréversible.

La répétition des réunions, de ministres, de hauts fonctionnaires, d'experts, ainsi que la multiplication des colloques et séminaires ne cachent plus, mais au contraire soulignent, cette impuissance qui ne s'explique pas, loin de là, par la seule difficulté à résoudre le conflit entre Israël et les pays arabes...

En fait, sous des apparences encore avantageuses, le processus de Barcelone révèle de plus en plus nettement ses vices de construction principaux, à savoir :

- l'absence de structures véritablement paritaires (Nord/Sud) ;
- l'absence de perception suffisante des intérêts communs, notamment sous-régionaux, au Sud ;
- l'absence d'efficacité opérationnelle, du fait largement de procédures trop complexes et, en même temps, trop déconnectées des réalités du terrain et des véritables acteurs de la nécessaire modernisation économique et politique ;

Ces déficiences, au cœur du système dès son origine, mais jamais corrigées depuis, ont de nombreuses explications parmi lesquelles certaines révèlent sans conteste d'une excessive « filiosité » du Nord (qui s'attache trop pesamment à ses prérogatives de bailleur de fonds, de débouchés commerciaux, de technologie, et à une posture trop péremptoire en matière de démocratie et de droits de l'homme), tandis que d'autres proviennent, au Sud, de trop fortes inerties, rigidités et préventions, ainsi que l'attestent – parmi beaucoup d'autres indicateurs – l'absence quasi totale de coopérations sous-régionales et la faiblesse insigne des flux « horizontaux », qu'il s'agisse des marchandises, des services, des capitaux, ou des personnes et de leurs idées.

Ces déficiences doivent cependant être impérativement éliminées sous peine d'inefficacité durable, et plus tard de disparition progressive, du partenariat dans son ensemble.

Cela ne se fera pas sans un renouvellement profond de l'approche suivie jusqu'ici, une rupture franche avec une réalité en fait beaucoup trop statique et déséquilibrée, même si on la baptise abusivement de « partenariat ».

Il faut qu'au plus vite l'Union Européenne et ses Etats-membres d'un côté, les pays du Sud de la Méditerranée de l'autre, prennent ensemble le risque de créer, au service de leur partenariat, **des instances et structures paritaires** dotées d'autorité politique et de moyens appropriés (d'analyse et d'expertise) pour **proposer et faire valoir l'intérêt commun euro-méditerranéen**.

Il faut que soient très substantiellement renforcés, sur cette base, les mécanismes favorables aux échanges et **à l'émergence de coopérations sous-régionales significatives** au sud et à l'est de la Méditerranée.

Il faut privilégier « **l'opérationnalité** », et donc revoir en profondeur les **mécanismes de sélection, de suivi et d'évaluation des projets**, probablement, mais cet aspect fera l'objet d'une étude séparée ultérieurement, en créant une **AGENCE TECHNIQUE**, distincte des services de la Commission Européenne et chargée de mettre la meilleure expertise technique et managériale au service de la concrétisation des projets.

En ce qui concerne plus particulièrement les instances et structures paritaires dont il faut doter le partenariat, pourquoi ne pas s'inspirer de la « méthode communautaire » pour la mise en place d'**un rouage nouveau** ayant une mission d'analyse, de proposition, et d'évaluation, dans le cadre d'orientations pluri-annuelles (y inclus financières) arrêtées régulièrement et au plus haut niveau (sommets euro-méditerranéens et réunions des ministres des affaires étrangères) ?

Ainsi le partenariat euro-méditerranéen pourrait-il être rééquilibré et donc redynamisé, d'une part par l'atténuation d'une relation « donneur/bénéficiaire » beaucoup trop prégnante et au total contre-productive, et, d'autre part, par une meilleure prise en compte, **dès la conception des propositions**, des réalités très différenciées, mais qu'il faut pourtant réconcilier, du Nord et du Sud.

Au lieu que soient  **négociées**, dans un rapport de force trop inégal, des abaissements tarifaires et des enveloppes de crédit ; au lieu que soient **observées et contrôlées** les performances du Sud en matière de démocratisation, état de droit, droits de l'homme, bonne gouvernance ; au lieu que soient analysées de façon faussement symétrique les risques et les menaces ... pourrait s'opérer une prise en charge **conjointe et cohérente**, non seulement des objectifs généraux mais aussi de tous les **pas concrets et difficiles** à franchir, cela pour la mise à niveau des industries, des infrastructures, des services d'éducation et de santé, du système bancaire et financier, des règles de circulation des personnes et des biens, de garanties et rythmes de résorption des dettes, d'initiation de coopérations sous-régionales mutuellement bénéfiques (eau, énergie, transport, télécommunications, environnement ...), de modernisation des cadres législatifs et administratifs, de transparence et d'explication des capacités, programmes, et activités de nature militaire et de sécurité.

Pourquoi ne pas réfléchir ensemble à partir du prochain sommet euro-méditerranéen à la création d'un commun accord d'une **COMMISSION EURO-MEDITERRANEENNE PARITAIRE**, chargée d'élaborer toute proposition conforme à l'intérêt commun du partenariat ?

Les membres de ce rouage nouveau (une dizaine d'éminentes personnalités, 5 du Nord, 5 du Sud) seraient choisis par le sommet euro-méditerranéen pour leur compétence et leur autorité... Recevant un mandat de 5 ans, ils donneraient (enfin) un visage au partenariat qui jusqu'ici reste essentiellement bureaucratique. Ils prendraient en outre l'engagement individuel et vérifiable d'accomplir leur mission en toute indépendance par rapport aux gouvernements de leurs pays d'origine et par rapport aux intérêts privés.

S'organisant en **Collège**, ils désigneraient en leur sein un président et un vice-président alternativement du Nord et du Sud et qui siègeraient tous les deux de plein droit au Conseil euro-méditerranéen avec voix délibérative.

Un **SECRETARIAT**, subordonné à cette **COMMISSION**, réunirait les services appropriés d'analyse et d'évaluation ainsi que de préparation des propositions à soumettre au Conseil euro-méditerranéen.

## **Pour une dynamisation des investissements privés** **Facteur déterminant de la réussite du processus de** **Barcelone**

**Par Jean-Pierre GONON, *Membre de la Ligue européenne de coopération économique, Vice-Président de France-Algérie***

Le titre retenu pour notre réunion « De Barcelone à Marseille : un nouvel élan pour le partenariat euro-méditerranéen » est particulièrement pertinent, à condition du moins de ne pas l'interpréter comme un constat de satisfaction, mais d'en faire un appel à la réflexion critique et à l'action.

En effet après les espoirs suscités par la signature dans un bel enthousiasme en novembre 1995 de la déclaration de Barcelone par les états membres de l'Union Européenne et leurs partenaires des rives sud et Est de la Méditerranée, la réunion interministérielle qui s'est tenue à Marseille, comme le Forum civil qui l'a précédé, ont dressé cinq ans après un bilan plutôt décevant de la nouvelle politique euro-méditerranéenne. Il était donc urgent qu'on débattenne des votes et moyens d'un nouvel élan.

Les précédents intervenants ont insisté sur les défauts et les insuffisances du cadre politique et institutionnel et notamment l'absence de structure paritaire permettant une réelle concertation entre partenaires du Nord et partenaires du sud, la frilosité des Etats européens du Nord, plus attirés par leurs voisins de l'Est que par ceux du Sud, l'absence d'engagement des pays du sud dans une régionalisation sud sud.

M. Layashi Yaker qui a, sous tous ces points, dressé à juste titre un bilan sans complaisance, a proposé la création d'une instance paritaire dotée d'autorité politique pour donner les impulsions nécessaires et d'une agence technique pour assurer la promotion des projets.

Je me limiterai pour ma part à un aspect particulier du volet économique de la Déclaration de Barcelone.

La nécessité de dynamiser les investissements directs européens qui sont un facteur essentiel de la mise à niveau des économies des pays partenaires du sud et par là même un facteur déterminant du processus de Barcelone.

Mais j'arriverai à une conclusion très voisine même si je ne l'avais pas aussi bien structurée : la nécessité de créer une instance de concertation permanente qui ne pourra effectivement que gagner à être dotée d'une autorité réelle et dans les domaines que j'aborde la nécessité d'agences techniques spécialisées.

## **UN RAPPEL ET UN CONSTAT**

### **LE RAPPEL :**

La déclaration de Barcelone de novembre 1995 vise à établir, entre les pays signataires, un partenariat global dont la pierre angulaire est l'instauration à l'horizon 2010 d'une zone de libre échange. Cette zone de libre échange est présentée tout à la fois comme l'élément moteur du développement des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM), et le vecteur de leur intégration à l'économie mondiale, via leur amarrage à l'Union Européenne (UE).

La condition de réussite d'un tel processus était la « mise à niveau » des appareils productifs des PSEM avant l'instauration de la zone de libre échange, les investissements privés directs, plus particulièrement les investissements des entreprises européennes, avaient un rôle déterminant à jouer dans cette mise à niveau.

Toutes les études d'impact réalisées ont en effet montré que faute de cette mise à niveau préalable, la zone de libre échange risque d'avoir des effets négatifs et destructurants sur les économies des PSEM : aggravation du déficit budgétaire par suite de la disparition des recettes douanières, creusement du déficit commercial du fait de l'augmentation des importations, destruction des industries locales non compétitives, et concentration des investissements dans les pays de l'UE puisque les industriels qui y bénéficient d'économie d'échelle n'auront plus à se délocaliser pour pénétrer des marchés désormais totalement ouverts.

Cette indispensable mise à niveau des économies des PSEM comporte évidemment plusieurs volets : amélioration des grands équilibres macro-économiques, développement des infrastructures économiques et sociales ...

Mais l'objectif premier en est l'amélioration de la compétitivité de leur offre et d'abord de leur offre de produits manufacturés. Elle repose donc pour l'essentiel sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises existantes qu'elles soient publiques ou privées et sur la création d'entreprises nouvelles pour renforcer « le maillage » du tissu productif national.

De ce fait, les investissements privés directs des entreprises européennes ont un rôle déterminant à jouer, surtout s'ils se réalisent en partenariat avec des entreprises locales.

Indépendamment de l'apport de ressources en capital qu'ils représentent, ils réalisent généralement un transfert de compétence et de savoir faire précieux et surtout dans certains cas l'ouverture de circuits commerciaux préétablis en Europe et dans les pays tiers.

## UN CONSTAT :

Cinq ans après la signature de la déclaration de Barcelone, les résultats sont sur ce plan, comme sur bien d'autres d'ailleurs, décevants. Le relevé de conclusions de la IV<sup>ème</sup> conférence des Ministres des affaires étrangères réunie à Marseille le reconnaît explicitement.

Les chiffres sont d'ailleurs éloquentes. Alors que les IDE nets passent d'un peu moins de 3 milliards de \$ en 1995 à un peu plus de 5 milliards de \$ en 1998, la part des PSEM dans l'ensemble des pays en développement reste inférieure à 4%

Si quelques pays enregistrent des entrées de capitaux plus significatives, cette hausse, mis à part le Maroc et la Tunisie, concerne surtout le secteur des hydrocarbures et les privatisations et les effets d'entraînement sur le tissu industriel local reste faible.

Les causes de cette insuffisance des Investissements directs des européens, comme d'ailleurs des autres étrangers, dans les PSEM sont multiples.

L'environnement offert par ces pays est le plus souvent évoqué, qu'il s'agisse de politiques macro-économiques généralement imprévisibles et parfois dissuasives (déficits publics qui entraînent une captation au profit de l'Etat de ressources financières déjà limitées : taux de change irréalistes etc ...) d'un droit et d'une pratique des affaires pas toujours transparentes ou de la réticence des entrepreneurs locaux à l'ouverture de leur actionariat, généralement familial, au capital étranger.

Mais est aussi en cause l'insuffisance et l'inadaptation des financements.

Les fonds MEDA affectés à la mise à niveau par la commission européenne sont des fonds budgétaires. Outre qu'ils sont pénalisés par des procédures lourdes et complexes, ces fonds essentiellement destinés au soutien de l'ajustement structurel, à l'appui aux réformes, ou à la création de centres d'affaires ne financent pas directement les financements dans les entreprises.

Les prêts bonifiés de la BEI, quant à eux, sont destinés aux projets d'environnement.

Finalement, parmi les financements européens, seules les prises de participation de la BEI sur capitaux à risque et les prêts qu'elle accorde sur ses ressources propres (2.300 millions d'euros de 1997 à 2000) bénéficient directement aux investissements industriels.

Mis à part ces prêts sur ressources propres de la BEI et ceux des institutions publiques multilatérales SFI ou bilatérales, peu de financements sont finalement disponibles pour accompagner les apports en fonds propres de l'investisseur lui-même :

Les bourses quand elles existent et les marchés financiers financent peu l'investissement productif à risque.

Les banques publiques des PSEM qui ont accumulé des créances douteuses ont, quant à elles, des disponibilités réduites et les grandes banques privées des PSEM ou des pays de l'UE privilégient les financements à court et moyen terme et n'offrent généralement pas aux PME de financements longs.

Parmi les causes de l'attitude de ces banques, il faut citer les conséquences perverses des règles prudentielles auxquelles elles sont soumises. Elles sont en effet asphyxiées par l'application des ratios prudentiels, qu'il s'agisse du ratio Cook fixé par le comité de Bâle ou des règles de provisionnement édictées par les autorités nationales de tutelle.

Elles se sont de ce fait conduites à concentrer leur activité sur le court terme et à pratiquer des taux prohibitifs pour dégager des marges suffisantes pour la constitution des provisions, qui leur sont imposées notamment pour la couverture du risque pays.

## **LES MESURES A PRENDRE POUR DYNAMISER LES INVESTISSEMENTS PRIVES EUROPEENS**

Deux remarques préliminaires s'imposent.

**Première remarque :** Il ne faut pas limiter le champ d'investigation, comme on a parfois tendance à le faire, aux mesures relevant uniquement de l'Union Européenne c'est-à-dire de la Commission. La mise en œuvre du processus de Barcelone n'incombe pas seulement à l'Union Européenne mais, d'abord à chacun des Etats membres qui sont chacun à titre individuel signataire de la Déclaration de Barcelone et donc comptable de l'inscription de leur coopération bilatérale dans les orientations définies d'un commun accord.

**Deuxième remarque :** Le nécessaire désengagement des Etats de l'activité « entrepreneuriale » ne doit pas se traduire par son effacement total de la sphère économique. Les automatismes économiques et le simple jeu des marchés ne peuvent à eux seuls inscrire dans les faits les résultats de choix par définition politiques. L'Etat doit conserver un rôle actif d'impulsion et de régulation.

Et par « Etat », nous entendons ici non seulement les autorités gouvernementales, mais aussi les institutions dotées d'une mission d'intérêt général et les collectivités territoriales, qui par leur proximité avec les différents acteurs concernés, ont un rôle éminent à jouer dans l'établissement de relations de partenariat y compris entre entreprises.

## **Les mesures à prendre**

Il n'est pas question dans le cadre limité de cette communication de dresser un inventaire complet de l'ensemble des mesures susceptibles de favoriser les investissements privés directs.

Les mesures à prendre par les PSEM pour améliorer leur attractivité sont connues. Ce sont celles qui sont le plus souvent invoquées et la déclaration de Marseille les reprend dans son alinéa 18.

Nous nous limiterons à celles qui concernent les financements et la mobilisation des investisseurs potentiels.

### ***En ce qui concerne les financements***

Il faut saluer les décisions annoncées à la réunion intergouvernementale de Marseille

L'augmentation de l'enveloppe MEDA 5,350 milliards d'euros pour 2000 - 2006 et la simplification des procédures

L'engagement de la BEI d'apporter au-delà des sommes prévues au titre du mandat confié par l'UE (6,4 milliards d'euros pour 2000 - 2007) et sur la même période une contribution supplémentaire sur ses ressources propres d'1 milliard d'euros. *Mais ce montant supplémentaire doit contribuer essentiellement à la réalisation de projets d'intérêt régional et d'intérêt commun entre l'UE et les pays partenaires de la Méditerranée notamment dans les secteurs de la communication et de l'énergie (cf. relevé de conclusions de la réunion de Marseille)*

Finalement peu de dispositions nouvelles ont été prévues pour pallier les insuffisances et les inadaptations des financements destinés à soutenir les investissements privés, identifiées plus haut.

La recommandation qu'avait formulée la commission de constituer une enveloppe budgétaire régionale dans le cadre du programme MEDA pour aider à financer le capital risque n'est pas explicitement reprise. Il faut souhaiter qu'elle ne soit pas définitivement écartée.

De même aucune mesure n'est prise, ni aucune recommandation n'est même faite aux Etats membres pour dynamiser les financements bancaires des investissements privés.

En conséquence les deux projets qu'avait initiés en son temps, le Club Financier Méditerranéen (CFM) et dont l'utilité avait été largement reconnue lors du premier Forum Bancaire Euro Méditerranéen de Tunis en Décembre 1996, restent d'actualité.

Ces projets qui sont actuellement repris par la Ligue Européenne de Coopération économique et pourraient faire l'objet d'amendements de détail :

- a) Un Fonds Euro-méditerranéen d'investissement alimentant et appuyant un réseau de sociétés d'investissement, orientées vers le financement des PME
- b) Une Agence Euro-méditerranéenne de garantie des investissements en fonds propres et en prêts à moyen long terme, contre les risques économiques, dispositif qui fait actuellement défaut en Méditerranée alors qu'il existe en Afrique sub-saharienne et dans les pays d'Europe de l'est (PECO).

Prévue sous la forme d'une société anonyme et avec le statut d'établissement de crédit, l'Agence s'apparenterait à une mutualisation du risque et éviterait ainsi les critiques et les défauts inhérents à un mécanisme de garantie publique des investissements privés.

Des mécanismes actifs de conversion de la dette des PSEM, auxquels le relevé de conclusions de la réunion de Marseille fait discrètement allusion (cf. alinéa 19) devraient permettre d'en affecter une partie à la dotation de ces instruments.

### ***En ce qui concerne la mobilisation des investisseurs***

La commission recommande à juste titre aux états membres de mener des campagnes d'information auprès de leurs groupements d'entreprises afin d'informer les investisseurs potentiels des nouveautés et des occasions favorables.

L'implantation dans les pays européens par les PSEM d'Agences de promotion des investissements privés, sur le modèle de l'API en Tunisie, peut être à cet égard recommandé.

De même les collectivités territoriales et les chambres de commerce peuvent jouer un rôle actif dans la mobilisation des PME européennes en direction des PSEM.

### **CONCLUSION :**

#### **Pour un renforcement et une institutionnalisation du dialogue et de la concertation.**

Le relevé de conclusions de la réunion de Marseille met à juste titre, l'accent sur la nécessité de renforcer le dialogue sur les volets économique et commercial du Partenariat, et notamment de veiller à la cohérence des travaux des divers Forums existants dans les domaines économique et social (patronats, syndicats, universités ...) dont il faudrait mieux prendre en compte les réflexions.

Il faudrait à cet égard aller plus loin et mettre en place une structure permanente de concertation regroupant les représentants de la commission et des Etats signataires de la Déclaration de Barcelone, mais aussi les acteurs du partenariat économique et financier (organisations patronales, associations de banques, etc ...). La réunion des conseils économiques et sociaux des différents pays peut en constituer l'amorce.

## La coopération interbancaire Transméditerranée

**Par Bertrand LEVEQUE**, *Area Manager, Direction Moyen-Orient – Afrique du Nord, Crédit Agricole Indosuez*

Les banques des pays Nord Méditerranée voient dans les pays du Sud Méditerranée deux champs d'activité possibles. Le premier consiste à accompagner leur clientèle dans leur démarche d'exportation et d'investissement vers ces pays, le second à y développer une activité domestique. La mise en œuvre de ces deux démarches passe par le développement d'une coopération interbancaire Nord-Sud.

### **Un marché attractif :**

Le marché bancaire du Sud Méditerranée et du Maghreb en particulier constitue un terrain de prédilection pour les banques européennes et tout spécialement françaises.

- L'Europe est le principal partenaire commercial du Maghreb avec 65% des échanges import-export. La France représente à elle seule près de la moitié de ce chiffre et sa présence s'exerce dans des proportions identiques sur chacun des pays : Algérie, Maroc et Tunisie. L'Italie intervient en seconde position en Tunisie et l'Espagne en seconde position au Maroc.
- Le Maghreb représente une population de près de 70 Mios d'habitants très proche géographiquement et culturellement de la France. Le taux de croissance de l'économie devrait connaître un niveau sensiblement plus élevé qu'en Europe et le taux de bancarisation encore faible, de l'ordre de 15% de la population, devrait s'accroître à un rythme élevé. Le Maghreb constitue en conséquence pour les banques françaises un des réservoirs de croissance.

### **Une présence bancaire qui reflète les échanges commerciaux :**

- **Au Maroc**, les grandes banques françaises sont très présentes : BNP Paribas, Société Générale et Crédit Lyonnais détiennent chacune des filiales majoritaires et Crédit Agricole Indosuez détient une participation minoritaire chez Wafabank. Ensemble ces quatre établissements contrôlent près de 30% du marché bancaire marocain, chiffre proche du poids de la France dans le commerce extérieur. Signalons également la participation minoritaire de la banque espagnole BBVA dans Wafabank.
- **En Algérie**, la situation de politique intérieure s'améliore. Natexis et la Société Générale ont ouvert des filiales majoritaires cette année. BNP Paribas et le Crédit Agricole Indosuez étudient de leur côté une entrée sur ce marché. Le Gouvernement Algérien est très désireux d'ouvrir le secteur bancaire à la concurrence des banques étrangères. Son objectif vise une

accélération de la mise à niveau du système bancaire, aujourd'hui très largement dominé par les 5 banques commerciales publiques, dont la productivité, l'efficacité et la solidité financière sont sérieusement mises en question. Le Gouvernement Algérien encourage les banques étrangères à conclure des accords de partenariat, capitalistique ou non, avec les banques publiques.

- **Enfin en Tunisie**, 4 banques françaises mais aussi 3 banques italiennes et 1 banque espagnole détiennent des participations au capital d'établissements de ce pays.
- Soulignons parallèlement la faiblesse des liens interbancaires entre pays du Maghreb qui reflète la quasi absence de relations économiques entre pays de cette région.

### **Le Crédit Agricole Indosuez préfère le partenariat à l'implantation exclusive :**

- En matière de développement international, la stratégie du Crédit Agricole Indosuez consiste à privilégier l'association avec des partenaires locaux. C'est le schéma retenu en Europe du Sud où en Italie le Groupe Crédit Agricole est aux côtés de partenaires locaux, le premier actionnaire de la première banque du pays ainsi qu'au Portugal et en Grèce, où le Groupe Crédit Agricole détient des participations minoritaires au capital d'établissements majeurs. C'est le schéma également retenu au Liban où Crédit Agricole Indosuez est actionnaire à 51% de l'une des principales banques du pays : la Banque Libano Française.
- Au Maghreb, Crédit Agricole Indosuez est depuis de nombreuses années le premier actionnaire de la 4<sup>ème</sup> banque marocaine, Wafabank, aux côtés de Wafa assurance et en Tunisie, l'année 2000 a vu la concrétisation d'un accord de partenariat non capitalistique avec la première banque du pays : la Banque Nationale Agricole (BNA).
- Le Schéma de partenariat est enfin celui qui a été retenu pour les projets de développement que forme Crédit Agricole Indosuez en Turquie et en Egypte.

Nous avons acquis la conviction que le partenariat était le moyen le plus efficace pour se développer dans la Région Sud Méditerranée. Il permet une meilleure adaptation aux besoins spécifiques locaux, une meilleure appréhension des risques et donc un développement contrôlé et plus rapide.

# **DEUXIÈME SÉANCE**

## **LE VOLET ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DE LA CHARTRE DE BARCELONE**

**Présidente de séance : Madame Fattouma BENABDENBI,**

*Sociologue à la Caisse nationale de sécurité sociale,*

*Membre fondateur de l'association marocaine pour la promotion de l'entreprise féminine, ESPOD*

Mesdames, Messieurs, bonjour.

Je me présente : Fattouma Benabdenbi, sociologue et membre fondateur de l'association marocaine pour la promotion de l'entreprise féminine, Espod.

Permettez moi au nom de l'association, de féliciter Finances Méditerranée, pour leur engagement dans la réussite de cette formidable initiative d'échange et de communion et de remercier la Banque Populaire d'avoir accueilli et favorisé notre expression commune de l'exaltation de la puissance de la solidarité, entre le Nord et le Sud de la Méditerranée.

Cette conférence euro-méditerranéenne sur le développement économique, a mis en valeur, cette volonté d'entamer, une ère d'actions et d'amitié entre le nord et le sud, d'aller à la rencontre des valeurs de justice et d'équité, d'ouverture et de solidarité, comme pour exprimer le miracle de la nature humaine.

D'aller vers une humanité qui honore les humains que nous sommes ; l'humanité où les pays du bassin méditerranéen participent au devenir collectif de la région, et sont à la fois témoins et co-créateurs du développement au service de la dignité humaine.

Les thèmes abordés durant cette rencontre, ont fait ressortir les forces et les faiblesses des politiques et des mesures d'accompagnement, surtout dans le domaine des droits et des devoirs, ces droits qui dans leur formation, reflètent l'état de santé des sociétés : le droit à la justice équitable, celle qui protège les êtres et plus particulièrement les plus vulnérables, en l'occurrence les femmes et les enfants de toute forme de violence, et de discrimination ; le droit à l'éducation, pour dire oui à l'égalité des chances et non au taux élevé d'analphabétisme, le droit au travail; le droit de participer à la vie politique, à l'organisation et au management social, pour dire non à la pauvreté, à l'exclusion, source de violence et d'intolérance ; et de contribuer à l'indispensable mutation de nos sociétés dans l'impasse.

Une mutation qui nous contraint à nous solidariser davantage, et à humaniser nos économies, c'est à dire à nous affranchir de ce qui nous enlise dans la peur de la différence et dans la violence et à incarner plus d'utopie avec nos énergies créatrices et renouvelables, au service du Bien Commun, la Mare Nostrum.

Cette rencontre à Casablanca, est un témoignage de légitime résistance, par lequel les hommes et les femmes présents disent combien ils sont attentifs à cette réalité du développement inégal,

attentives aux blessures qu'il génère ; et combien il est urgent d'agir en terme d'insertion et d'intégration des exclus. Elles attestent de la singularité de l'humanité qui ouvre la voie vers une fraternité nouvelle dont nous sommes le vivant et l'offrande.

Et c'est dans ce contexte de co-responsabilité universelle, que se situe cette réflexion sur la participation économique des pays de la Méditerranée, une économie en devenir ; un devenir lié à notre capacité de réviser la logique barbare du profit sans limite qui domine notre temps, et de nous rallier davantage à la culture du vivant.

Pour notre part en tant qu'association d'un pays du sud de la Méditerranée, nous adhérons à l'idée du réseau, car à l'évidence, ce réseau permettra l'éclosion d'idées nouvelles, de projets en partenariat, de nouvelles formes de coopération, et d'ores et déjà nous mettons au service du réseau, certains de nos projets qui pourraient être développés dans tout le bassin de la Méditerranée, et renforcer les liens pacifiques, économiques et culturels, des peuples qui l'habitent.

Parmi les projets :

1. le projet OSSOL, pour la promotion du travail et des produits de femmes. Ce projet vise à améliorer le processus de production et de commercialisation des produits de millions de femmes artisanes génératrices d'emplois et de revenus dans notre région méditerranéenne, avec la mise en place de relais (show-room) , capables d'identifier les besoins du marché et de contribuer à y répondre ; et de faire rencontrer les différences dans la convivialité, de nous réconcilier avec elles en valorisant les patrimoines.
2. Le projet des maisons bleues, consiste à mettre au service des personnes retraitées, originaires d'un des pays de la Méditerranée, des formules d'habitat-hebergement, qui permettent de rompre l'isolement, de retourner dans le pays d'origine, dans des conditions conformes aux normes européennes, de développer de nouvelles pratiques de coopération sur la base de projets mixtes public-privé-, nord-sud, de démultiplier les actions de développement décentralisé, de créer des opportunités pour des régions en mal de développement...
3. Le projet, Fond de garantie ou le Réseau de la micro-entreprise féminine, un fond qui permet :
  - l'accès au micro-crédit,
  - l'accès à la formation
  - le suivi des micro-projets,
  - l'accès à l'épargne prévoyance sociale.

Construire la paix, est le devoir de nous tous, aussi sommes-nous convaincus que par des projets concrets, qui mutualisent les efforts et les besoins de tous les partenaires, nous contribuerons, dans le cadre du réseau euro-méditerranéen, à consolider les liens de coopération entre les membres, entre les régions, par une économie partagée, au service de la paix.

## L'économie du Maroc dans le cadre euro-méditerranéen

Par Michel DERRAC, *Chef de la mission économique financière française au Maroc*

La situation économique du Maroc est ambivalente et son avenir est pluriel.

### **I - LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU MAROC EST AMBIVALENTE**

Elle est ambivalente, tant en ce qui concerne la situation macro-économique qu'en ce qui concerne l'environnement des affaires.

#### **A Une situation ambivalente en ce qui concerne la situation macro-économique**

##### **1. Les principaux fondamentaux sont bons**

♦ réduction du poids de la dette : 53% du PIB en 80, 102% en 83, 95% en 90, 76% en 94, 52% en 98, 50% en 2000

montant total de l'ordre de 18 MdUSD (dont 18% pour la France)

♦ déficit budgétaire contenu à moins de 3% du PIB

- 2,3% pour 98-99

- <3% pour 99-2000

♦ inflation de 3% en 98 et de 0,7% en 99

♦ déficit de la balance des paiements =<1% du PIB grâce :

aux MRE 17Md.MAD

au tourisme 18Md MAD

soit 10% du PIB (qui représente un total de 345 Md MAD soit 35 MdUSD)

♦ réserves de changes :5 à 6 MdEuros, soit 6 à 8 mois d'importations

##### **2 - MAIS :**

♦ une croissance faible et aléatoire (effet sécheresse, aléa climatique) mais un mieux relatif si on compare avec les précédentes années de sécheresse :

- 1995 - 6,6%

- 1997 - 2,2%

- 1999 - 0,7 %

- mais une moyenne de + 4,4% de 1986 à 1990

et de + 2,6% de 1991 à 1999

- ◆ taux de chômage urbain de 23%
- ◆ des indicateurs sociaux peu satisfaisants
  - 13% de pauvres en 1991 - 19% en 1998
  - et un climat social tendu (grèves, sit-in)
- ◆ dégradation relative de la balance commerciale (de 6% en 1999)
  - le déficit de 30 MdMAD (20 MdF) représente 8% du PIB
- ◆ attentisme des milieux d'affaires
- ◆ un dirham surévalué - faut-il pour autant dévaluer ? (poids du dollars)
- ◆ une structure du budget pénalisante
  - 52% de fonctionnement - 33% de charge de la dette - 15% seulement pour les investissements publics.
- ◆ une dette intérieure qui représente 40% du PIB en 2000

**B) Ambivalente aussi en ce qui concerne l'environnement des affaires**

1) Des avancées certaines :

- ◆ le rythme des privatisations :

- depuis 1993, début effectif du programme de privatisations lancé en 1988, plus de la moitié des 115 entreprises privatisables recensées ont été transférées au secteur privé.  
Recettes cumulées : 15,9 Md.DH (10 Mds de F. ou 1,6 MdUS\$)

- prévues en 2000/2001 : Maroc Télécom, RAM, SOMACA, Tabacs, BCP

- ◆ le développement des concessions :

- eau/électricité/assainissement liquide : après Rabat et Casablanca perspectives pour Tanger/Tétouan puis Fès.
- idem pour les ports (cf. Tanger Atlantique)
- idem pour les Télécom : la 2<sup>ème</sup> licence GSM en 1999 - l'ANRT.
- séminaire de mars 2000 et future loi sur les concessions.

- ◆ le code de recouvrement

- ◆ la création des tribunaux de commerce

- ♦ l'évolution de la douane : une douane économique et un nouveau code
- ♦ la modernisation des marchés financiers ( grâce à la France, en 1996).

## 2 - Mais des lenteurs dans le processus

- ♦ le coût du foncier (zones industrielles) et de l'énergie
- ♦ le parcours du combattant de l'investisseur
- ♦ le report de la loi sur les SA (transparence)
- ♦ peu de sociétés cotées en bourse (55 sur 500)
- ♦ le code des assurances non encore présenté au parlement
- ♦ une réforme fiscale attendue afin d'assurer une meilleure redistribution des richesses et de compenser les pertes fiscales engendrées par le démantèlement tarifaire dû à la mise en vigueur de l'accord d'association avec l'Union européenne.
- ♦ le code du travail en débat au parlement avec beaucoup d'attaques de part et d'autre et des problèmes sérieux à résoudre (flexibilité, conditions du licenciement, modalités du droit de grève).
- ♦ les réformes de fond : administration, éducation, justice (structures, méthodes, mentalités).

## **II – UN AVENIR ECONOMIQUE PLURIEL**

### **A- Un avenir Maroc-marocain**

- ♦ une grande visibilité: nouveau Roi, démocratisation, arrimage fort à l'Europe (cf. accord d'association entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars).
- ♦ des secteurs porteurs :
  - le tourisme, d'où BTP, infrastructures, construction d'hôtels, formation ( passer de 2 M de touristes à 5 M en 2005 et 10 M en 2010 ?).
  - l'agro-industrie et la pêche.
  - le textile (des délocalisations ciblées et réussies).
  - les NTIC (des implantations qui se développent).

- ♦ des opportunités financières : 5 MdUSD à venir avec les privatisations programmées.
- ♦ des opportunités potentielles : découverte de pétrole, réouverture des frontières avec l'Algérie.

### **B Un avenir franco-marocain**

- 30% des échanges extérieurs : importations 16MdDF (25% du total)  
exportations 16MdDF (35% du total)
- 20% à 25% des investissements directs  
première presque chaque année (sauf en 97 et 99)  
total 99 = 3,5 MdDH soit 2Md.F
- 50% de l'aide publique au développement
  - importance en quantité = 1MdF/an en moyenne ces 10 dernières années et également en qualité et diversité :
    - AFD (350MF/an) depuis 92
  - Conversion de dette (700 MF en 2000) après 2MdF entre 96-99 + 400 MF de conversion/annulation en 1996.
    - appui aux PME/PMI (ligne et fonds de garantie) de 200 MF chacune
    - FASEP : une quinzaine de projets en 3 ans pour environ 40 MF
    - don 100 MF sécheresse (mars 2000)
  - les grands projets :
    - réalisés : OCP EMAFHAS -Jorf Lasfar I et II- grande mosquée de Casablanca - dans le tourisme : ACCOR, FRAM et Club Med-Lydec à Casablanca - éoliennes de Tétouan
      - en cours : Port de Tanger Atlantique, Centrale deTahaddart, STEP d'Afourer
    - futurs : Sycoscan de Casablanca, ouverture de capital de Maroc Télécom, métro de Casablanca.
- l'implantation des entreprises françaises
  - 520 françaises+300 franco-marocaines,
  - présence dans tous les secteurs,

- 65.000 emplois
- une CCI très active, la CFCIM, 1ère française à l'étranger, 1<sup>ère</sup> étrangère au Maroc (3000 adhérents)

- le niveau politique et stratégique : les chefs d'Etat (cf. visite officielle de mars 2000), les Premiers ministres (Fès 4 et 5 novembre 1999), les ministres, le MEDEF(avril 2000).

### **C-UN AVENIR EURO-MAROCAIN ET MEDITERRANEO-MAROCAIN.**

- ♦ L'accord d'association de février 96 est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2000 - (notamment dû au retard de ratification de la part de l'Italie). Le Maroc a 12 ans pour démanteler ses protections tarifaires et se mettre à niveau.

- ♦ La France sera naturellement le relais et l'avocat du Maroc au sein de l'Union européenne afin :

- d'améliorer MEDA II (pm. MEDA I : 630 MdEuros) par une concentration des objectifs : (ex. : se concentrer sur les infrastructures de base, les secteurs éducatif et social, la réforme de l'agriculture et la mise à niveau des entreprises) et une déconcentration des procédures (pour accélérer la prise de décisions, la réalisation des études et la mise à dispositions des crédits).

- de conforter nos interlocuteurs (il y a plus d'inquiétudes que d'espoirs actuellement) et doper des partenariats rentables par secteurs en identifiant les créneaux porteurs (cf. ci-dessus) et en aidant à la mise à niveau de l'économie en fonction des avantages comparatifs du Maroc.

- de bien organiser la préparation et les suites du premier conseil d'association et du premier comité d'association.

- ♦ Pour jouer à plein, la dimension euroméditerranéenne doit s'appuyer sur une intégration régionale Sud-Sud encore en voie de balbutiement, avec les premiers accords passés par le Maroc avec la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie en attendant une relance du Maghreb.

\*\*\*\*\*

C'est par la mobilisation de tous les acteurs : les entreprises, les fédérations et organisations, les pouvoirs publics que le Maroc réussira son ancrage à l'Europe.

## **L'économie algérienne fortement influencée par le marché mondial**

**Par Hadj Ali GHOZALI,** *Président Directeur Général*  
*Centre National d'Assistance Technique, Algérie*

Après avoir longuement recherché l'autosuffisance et voulu construire son indépendance économique, l'économie algérienne en fin de compte, à l'instar du reste du monde, dépend fortement du marché international par ses ressources et ses approvisionnements, y compris alimentaires. Les principales variables d'ajustement de nos comptes extérieurs sont, par ordre d'importance :

- les cours du brut,
- les cours du dollar (42% de la dette extérieure est libellée en dollars et les exportations des hydrocarbures sont aussi facturées en dollars)
- les cours des produits alimentaires et notamment des céréales.

La tendance observée en 1999 pour ces variables, a été favorable à l'économie algérienne. Malgré cette embellie, les résultats enregistrés en 1999 restent en deçà des objectifs visés et en tout cas insuffisants pour soutenir les équilibres économiques car

### **I- La croissance économique demeure encore insuffisante**

De façon générale, en 1999, l'activité économique, loin d'avoir occupé les devants de la scène, n'a enregistré aucune impulsion significative pour se complaire dans un climat d'expectative et de morosité.

Nombre de questions posées sont récurrentes et traduisent les difficultés de sortie de crise dont la dimension touche à la fois les capacités sociales de reproduction et les mutations de type systématique qu'elle implique et la reconfiguration du système productif national par rapport aux contraintes et défis auxquels il doit faire face.

Dans un contexte économique sans croissance significative des secteurs productifs, les équilibres économiques sont principalement portés par les hydrocarbures dont la remontée des cours, à partir de la fin du premier trimestre, a permis de réduire les déficits publics. Ainsi le déficit budgétaire, évalué à 80 milliards de dinars au premier semestre a été ramené à 16,5 milliards de DA pour 1999 (au lieu des 72 milliards prévus par la loi de finances 1999). Ce déficit ne représente que 0,5% du PIB (au lieu des 3,8% prévus par la loi des finances).

## **II- La relance de l'investissement est toujours contingentée**

Au niveau de la relance de l'investissement, le débat sur le rôle de l'Etat est occulté par une approche restrictive en termes de désengagement, de préservation des équilibres macro-économiques et de réhabilitation des mécanismes du marché.

La relance de l'investissement national continue de se heurter à plusieurs contraintes dont :

- les contraintes de restauration des équilibres financiers,
- la morosité du climat des affaires et le développement de plus en plus effréné de la sphère informelle,
- la frilosité des investissements étrangers en dépit des campagnes d'information entreprises et des dispositions financières incitatives,
- les retards pris en matière de réformes économiques et notamment de privatisation.

Enfin, il convient de souligner que les crédits à l'économie ont profité de façon assez substantielle au secteur des hydrocarbures (40% des crédits). Il importe de se mettre dans la situation où ce secteur ne dégage pas encore suffisamment d'externalité pour susciter des effets d'entraînement sur le reste de l'économie nationale.

## **III- Des réformes structurelles encore dans l'expectative**

L'objectif recherché dans cette phase de développement que traverse l'Algérie est de réamorcer la croissance tout en réorientant les structures économiques dans le sens de la libération de l'initiative privée et de restauration des mécanismes de marché.

En ce qui concerne le processus de privatisation, il faudra noter qu'aucun mouvement n'a été opéré jusqu'à présent, abstraction faite de la cession des actifs aux travailleurs des entreprises locales qui étaient sur la voie de la liquidation.

Cet état de fait est préjudiciable à la crédibilité et à l'engagement des pouvoirs publics dans ce domaine.

Outre la question de la privatisation, la restructuration du secteur de l'industrie attend d'être livrée au débat social et à l'évaluation objective des capacités de croissance.

Le débat entre la conduite des réformes structurelles et la croissance économique dont l'incompatibilité a déjà été notée, au moins sur le plan théorique, est arbitrée par les éléments de politique économique à court terme. Concilier entre le réaménagement des structures socio-économiques et la relance consiste à réduire les pressions qui s'exercent sur l'économie nationale tout en négociant des voies d'accès à la nouvelle économie et en suscitant le plus d'engagements internationaux dont on attend une aide appropriée à la mise à niveau des entreprises et une forme de réciprocité aux conclusions d'accord d'adhésion ou de partenariat.

#### **IV- Des conditions d'intégration au marché mondial marquées par des distorsions et un manque de clarification**

L'insertion de l'Algérie dans une zone de libre échange euro-méditerranéenne s'inscrit dans la perspective plus large de la mondialisation et commande à opérer les choix économiques qui s'imposent pour trouver le meilleur ancrage possible et la négocier favorablement dans la division internationale du travail, au moins au niveau régional et sous régional.

Cette approche nécessite, pour sa mise en œuvre, au moins deux conditions : la clarification des choix et la correction des distorsions qui pénalisent notre économie et la rendent moins attractive sur le plan de l'investissement.

Le postulat de base est que toute approche fondée sur la mondialisation et la globalisation des marchés devrait s'imposer comme contrainte forte et donc déterminer les orientations à imprimer aux choix en matière de politique et de mise à niveau économiques. Dans cet ordre d'idées, et comme il a été déjà noté au niveau du CNES, les capacités de l'économie nationale en matière de pouvoir d'attraction souffrent de nombreuses insuffisances qui traduisent autant de retard pris dans les domaines de télécommunications, des prises de participations, des politiques sectorielles à l'instar des secteurs du tourisme, des banques, des transports, ...

Ces deux postulats n'étant pas réunis, les perspectives d'insertion dans l'économie mondiale restent encore lointaines et mal maîtrisées.

#### **V- Des contraintes sociales plus lourdes et de moins en moins maîtrisables**

Déjà fragilisée par des années de récession économique, la sphère sociale a subi de plein fouet les effets de l'ajustement structurel (40.000 travailleurs compressés) et continue d'être affectée par le climat de morosité qui caractérise l'activité économique.

Telles sont les conclusions du CNES sur l'évolution socio-économique dont les résultats enregistrés n'ont pas échappé aux aléas des ressources externes et l'épuisement graduel des ressources internes.

On ne peut escompter des mutations satisfaisantes dans la mise à niveau de l'économie algérienne si la Communauté Européenne reconduit la même perception que par le passé et si les programmes d'ajustement structurels ne tiennent pas compte des spécificités de chacun des pays et des effets négatifs des mises à niveau indispensables dus aux restructurations économiques, nécessaires pour faire redémarrer les économies.

Bien que lancé en 1995, le processus de Barcelone n'a jusqu'à présent pas créé de dynamique de convergence annoncée, tout au moins est-il du cas algérien et ceci, malgré l'enjeu important et stratégique du processus.

Dans le contexte actuel des relations avec l'Union Européenne et les pays du sud de la Méditerranée, l'Algérie faut-il le souligner, n'a pas à sa disposition d'autre alternative que de s'inscrire pleinement dans le processus de Barcelone. Aussi, faut-il apporter des correctifs sur la base d'une consolidation de ce processus au double plan politique et économique. Cet axe est considéré comme essentiel dans les relations multilatérales avec l'Union Européenne.

Sur la question des mises à niveau, la revendication algérienne sur l'accord d'association avec l'Union Européenne, est que cette dernière intègre dans les négociations, la spécificité algérienne et la nécessité d'aboutir à un partenariat égalitaire n'excluant aucun secteur. Pour l'Algérie, la ratification de cet accord passe par une aide financière européenne notamment dans le cadre du programme MEDA, à la mise à niveau de son industrie, une suppression progressive au moins sur 12 ans et non immédiate des droits de douane sur les importations de marchandises et de produits agricoles en provenance d'Europe et sans oublier l'établissement d'une clause spéciale pour l'agriculture.

Les problèmes essentiels posés par le projet de Barcelone sont multiformes, d'ordre politique, socio-économique, culturel et sécuritaire, tout en reconnaissant que l'essentiel du dossier est d'ordre économique, compte tenu de l'approche européenne basée sur l'abrogation des droits de douanes dans la perspective de la zone de libre échange.

Aussi, si certains pays ont pu régler ce problème tout en protégeant leurs intérêts nationaux, l'Algérie se caractérise par l'exportation des hydrocarbures qui sont soumis aux tarifs douaniers contrairement à d'autres produits. Les accords signés jusqu'à présent avec les pays de la rive Sud ont procuré des avantages à ces pays qui dérivent de la réduction préférentielle des barrières tarifaires et non tarifaires avec l'Union Européenne, l'harmonisation des normes par rapport aux critères européens, la réduction des coûts de l'administration du commerce grâce à de meilleurs moyens de transport et de télécommunications.

En guise de conclusion, l'offre européenne de libre échange ne peut constituer une réponse positive à la crise de développement que traversent les pays du Sud.

D'autre part, la perspective d'un partenariat équitable, qui doit se substituer à la classique politique d'échanges commerciaux et économiques, appelle à de véritables investissements dans les pays de la rive du Sud, ainsi qu'à une assistance conséquente de l'UE.

Toutes les réunions qui ont lieu, dans le cadre du processus euroméditerranéen que ce soit à Barcelone en 1995, à la Valette en 1998, à Stuttgart en 1999 ou à Marseille en l'an 2000, la perspective euroméditerranéenne est lourdement handicapée par les contraintes économiques.

Les questions qui agitent actuellement la Méditerranée sont :

- Des questions de sécurité par rapport à ce qui se passe au Moyen-Orient. Sans cette sécurité et une égalité de traitement même sous couvert des Droits de l'Homme, il est illusoire de penser à une avancée du processus de Barcelone. Il est dans cette perspective nécessaire de mettre fin à l'instabilité et au décalage culturel
- Des questions liées à la dette dont le poids devient contraignant par rapport aux critères de convergence définis par Barcelone. La question de la dette est mentionnée dans les accords mais elle est renvoyée à un autre forum.
- Des questions de partenariat par rapport à des positions tenant à la fois aux contraintes réelles de mise à niveau et aux conditionnalités y afférentes.

Le décalage entre le discours et la réalité des processus n'a pas été encore réduit, en dépit des bonnes dispositions des partenaires des deux rives de la Méditerranée.

La lourdeur bureaucratique qui a caractérisé les instruments mis en place par l'Union Européenne dans le domaine financier, la faiblesse des fonds alloués aux Pays du Tiers Monde par rapport à l'enveloppe globale de MEDA I n'ont pas permis au volet de la coopération économique euroméditerranéenne d'être à la hauteur de la volonté politique énoncée par les pays européens d'établir un partenariat rénové en Méditerranée sur la base d'une co-responsabilité partagée.

Si la vision politique a dominé les débats économiques jusqu'à ce jour, il s'avère important dorénavant pour l'Union Européenne de recentrer le débat sur l'aide au développement, avec des mécanismes plus appropriés, afin de la rendre « plus efficace et plus lisible ».

Avec une série de grands principes à respecter (Droits de l'Homme, Etat de droit, bonne gouvernance ...), la vision « renouvelée » du partenariat euromed, devrait viser à renforcer tout d'abord la crédibilité de l'entité européenne sur le plan politico-économique régional, à la mesure de ses ambitions et de pouvoir faire face aux propositions américaines en Méditerranée, notamment par la mise en œuvre d'un « partenariat stratégique » avec les principaux pôles émergents du Sud.

Dans ce contexte, l'Union Européenne s'efforce aujourd'hui de réexaminer sa politique telle que définie à Barcelone en tentant de l'adapter au fur et à mesure, sur le plan politique, économique et financier, aux bouleversements rapides qui secouent la région.

Avec l'expérience passée et les nouveaux dispositifs mis en place par MEDA II, Bruxelles peut espérer, avec un concours financier plus approprié, être le partenaire idoine en Méditerranée.

## **Le financement des entreprises en fonds propres en Europe du sud**

Par Joëlle ANTIGNAC, *Directrice du développement et de la communication, Union d'Etudes et d'Investissements*

### **DEFINITION DE L'ACTIVITE**

#### **➤ LE CAPITAL INVESTISSEMENT**

Investissement en fonds propres généralement minoritaire dans une entreprise non cotée, en vue de dégager une plus-value significative dans un délai de 3 à 7 ans.

- *Le capital développement*
  - Apport en fonds propres par augmentation de capital d'une entreprise qui a atteint un premier seuil de développement et qui souhaite mettre en œuvre des projets de croissance.
  - Rachat d'une partie minoritaire du capital aux actionnaires actuels.

- *Le capital transmission*

Transmission de contrôle de l'entreprise à une ou plusieurs personnes physiques. Si le montage comprend un effet de levier, elle peut prendre la forme d'un LBO (MBI ou MBO).

- *Le capital risque*

Financement de fonds propres des entreprises en phase de création ou durant les premières années d'existence.

#### **➤ LE CAPITAL ACCOMPAGNEMENT**

Investissement en fonds propres et quasi fonds propres avec une cible privilégiée : les groupes coopératifs agricoles. Montages sous la forme de sociétés en participation entre Sofipar et les Caisses Régionales.

### **L'EVOLUTION DU METIER**

- Internationalisation des opérations (notamment en Europe)
- Rôle de plus en plus actif de fonds anglo-saxons
- Accroissement des fonds gérés
- Augmentation significative des montants d'intervention

## **LE CAPITAL INVESTISSEMENT EN EUROPE**

**- En 1998, le montant des investissements en Europe est en augmentation de 50% par rapport à 1997 :**

- Europe continentale : 48,5 Milliards de Francs  
dont France 11,8 Milliards de Francs
  - Grande Bretagne : 46,6 Milliards de Francs
- Soit un total de 95,1 Milliards de Francs

**- En 1999, le montant des investissements en Europe est en augmentation de 73% par rapport à 1998 :**

- Europe continentale : 88,5 Milliards de Francs  
dont France 18,5 Milliards de Francs
  - Grande Bretagne : 75,44 Milliards de Francs
- Soit un total de 163,94 Milliards de Francs

**- Montants investis par pays en Europe Continentale en 1999**

Pays	Milliards d'Euros	Milliards de Francs
Allemagne	3,2	20,99
France	2,82	18,50
Italie	1,779	11,67
Pays-Bas	1,710	11,22
Espagne	0,723	4,74
Portugal	0,119	0,78
Grèce	0,071	0,47

**- Le capital investissement en Italie en 1999**

- Montants investis : 1,779 milliard d'euros (11,67 milliards de francs) pour 309 entreprises
- Nombre d'investissements : 390
- Fonds levés : 1,755 milliard d'euros (11,51 milliards de francs)
- En ce qui concerne le PIB : le montant des investissements en Private Equity est passé de 0,089% en 1998 à 0,181% en 1999

*L'Italie occupe la 3<sup>ème</sup> place en Europe Continentale*

### **- Le capital investissement en Espagne en 1999**

- Montants investis : 0,723 milliard d'euros (4,74 milliards de francs) pour 282 entreprises
- Nombre d'investissements : 314
- Fonds levés : 0,630 milliard d'euros (4,13 milliards de francs)
- En ce qui concerne le PIB : le montant des investissements en Private Equity est passé de 0,076% en 1998 à 0,130% en 1999

*L'Espagne occupe la 6<sup>ème</sup> place en Europe Continentale*

### **- Le capital investissement au Portugal en 1999**

- Montants investis : 0,119 milliard d'euros (0,78 milliard de francs) pour 86 entreprises
- Nombre d'investissements : 95
- Fonds levés : 0,071 milliard d'euros (0,47 milliard de francs)
- En ce qui concerne le PIB : le montant des investissements en Private Equity est passé de 0,045% en 1998 à 0,117% en 1999

*Le Portugal occupe la 11<sup>ème</sup> place en Europe Continentale*

## **LE CAPITAL RISQUE EN 1999**

- Les investissements en capital risque ont doublé en France : 3,407 milliards de francs pour 1,703 milliard de francs en 1998
- Les montants unitaires moyens sont de 4,6 millions de francs
- Le nombre d'investissements : 861 (pour 434 en 1998)
- Les investissements ont bénéficié à 742 entreprises (426 en 1998) dont 90% relèvent du secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

**- Le capital investissement en France**

	<b>1997</b>		<b>1998</b>		<b>1999</b>	
	En MF	En %	En MF	En %	En MF	En %
Capital risque	1 097	13%	1 703	14%	3 407	19%
Développement	2 507	30%	3 848	33%	7 026	38%
Transmission / succession	4 022	49%	5 383	46%	7 036	38%
Rachat position minoritaire	631	8%	797	7%	1 008	5%
<b>TOTAL</b>	<b>8 257</b>	<b>100%</b>	<b>11 731</b>	<b>100%</b>	<b>18 477</b>	<b>100%</b>

**- La concurrence en France**

**- Les principaux acteurs en LBO**

<b>Structures</b>	<b>Montants en MF</b>	<b>Nombre de Transactions</b>
CVE Capital Partners	1 300	2
PAI Management	722	4
BNP Private Equity	602	9
Bridgepoint Capital	553,1	5
3i Gestion	533,2	17
UI	530	5
Barclays PE France	510	7

**- Les principaux acteurs en Capital Développement**

<b>Structures</b>	<b>Montants en MF</b>	<b>Nombre de transactions</b>
BNP Private Equity	510	26
CDC Participations	241	20
Financière Natexis BP	205	25
UI	200	3
3i Gestion	189,7	9
SIPAREX	185,7	21
SPEF	158	31

## LE PÔLE FONDS PROPRES DU CREDIT AGRICOLE

C N C A

UNION D'ETUDES ET D'INVESTISSEMENTS

IDIA

DYNAMUST

AGRINOVA

UI GESTION

FCPR

SOFIPAR

SODICA \*

\* Filiale : 50% UI, 50% CAI

## LE CREDIT AGRICOLE UN ACTEUR SIGNIFICATIF EN FRANCE

### - Montant du portefeuille

- Pôle Fonds propres UI 5,7 Milliards de Francs

- SOFIPAR 1,1 Milliard de Francs

- Structures régionales 0,6 Milliard de Francs

---

TOTAL 7,4 Milliards de Francs

## **- Stratégie d'investissement d'UI**

**UI** **5 400 MF**

### **CIBLES :**

- Entreprises rentables
- réalisant entre 500 MF et 10 MdF de CA, voire plus,
- disposant d'une position stratégique sur leur marché

### **Domaines privilégiés :**

- Agro-alimentaire - Santé
- Industrie

### **Montants d'intervention :**

- 50 à 300 MF

## **- Stratégie d'investissement des structures gérées par UI**

**IDIA** **1 350 MF \***

- Capital développement
- PME rentables, CA compris entre 130 et 500 MF
- Agro-alimentaire
- Montant unitaire investi : 7 à 30 MF

**DYNAMUST** **290 MF \***

- Capital développement - LBO
- PME rentables, CA compris entre 80 et 500 MF
- Industrie
- Montant unitaire investi : 5 à 25 MF

**AGRINOVA** **100 MF**

- Capital développement
- PME rentables, CA compris entre 50 et 200 MF
- Agro-alimentaire - Biotechnologie - Santé
- Montant unitaire investi : 2 à 5 MF

**UI GESTION SA** **320 MF**

- Gestion de FCPR pour compte de tiers
- Clôture du FCPR Montparnasse Investissements I permettant de dégager un TRI de 11,72%
- Création du FCPR Montparnasse Investissements II

## **- Stratégie d'investissement de SOFIPAR**

### **SOFIPAR**

**1 100 MF**

- Capital accompagnement (fonds propres et dettes subordonnées)
- Groupes coopératifs agro-alimentaires, CA compris entre 300 MF et 10 milliards de francs
- Montant unitaire investi : 5 à 80 MF
- Co-investissements avec les Caisses régionales

## **- Stratégie d'investissement dans les métiers non directement exercés par UI**

### **- Le contrôle majoritaire**

#### **- Risques :**

- . appartenance à un groupe bancaire
- . juridiques
- . image

#### **- Réponses :**

- . Sponsoring d'un fonds de 800 MF à hauteur de 150 MF : ATRIA
  - . équipe de professionnels
  - . LBO majoritaire
  - . Capital Développement

### **- L'innovation**

#### **- Deux axes :**

- Les technologies de l'information et des sciences de la vie
  - . « La net économie »,
  - . les télécommunications,
  - . les biotechnologies.
- Le mariage des sociétés traditionnelles et des technologies innovantes

---

\*  
Actif net réévalué

◆ ***Les technologies de l'information et des sciences de la vie***

A travers des prises de participations dans des fonds spécialisés disposant d'équipes ayant les compétences requises pour ce type particulier d'investissements :

- PARTECH INTERNATIONAL VENTURES IV

- . Participation : Groupe Crédit Agricole, 10 millions de US \$ dont UI 5 millions US \$
- . Zone géographique : Etats-Unis, Europe
- . Secteur : innovation, hors biotechnologies, plus spécialement axé sur le « B to B » et les infrastructures liées à Internet.

- BNP EUROPE TELECOM AND MEDIA FUND

. Participation : Groupe Crédit Agricole via CPR et UI, 5 millions US \$ (UI 1 million US \$)

- . Zone géographique : Europe
- . Secteur privilégié : opérateurs télécom et secteurs connexes

- TRINOVA

- . Participation : UI, 6 MF
- . Zone géographique : France
- . Secteur : incubateur dans la « net économie ».

- SOFINNOVA Inc

. Participation : 5 millions US \$  
. Zone géographique : Etats-Unis.  
. Secteur : innovation dont net économie (B to B et infrastructures liées à internet notamment) et biotechnologies.

Remarque : Co-investissements éventuels du Pôle Fonds Propres avec ces différents fonds.

◆ ***Le mariage des sociétés traditionnelles et des technologies innovantes***

Deux exemples :

- NEOPOST
- OBERTHUR CARD SYSTEMS

## **PARTICIPATIONS D'UI**

**4 500 MF**

Chiffres au 31/06/2000

Agro-alimentaire	<b>1 100 MF</b>
Santé / cosmétique	<b>400 MF</b>
Industrie Biens et services à l'industrie	<b>2 600 MF</b>
Participations financières	<b>400 MF</b>

## **UI : CHIFFRES CLÉS**

<b>En MF</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000 (Prévisions)</b>
Investissements	790	825	900
Cessions	675	770	900
Résultat Net (après I.S.)	181	335	380
Plus values latentes	963	1 355	ND

## **INDICATEURS GÉNÉRAUX**

### **UI ET FILIALES GÉRÉES – 31/12/1999**

Fonds gérés	7,4 Milliards de Francs
Capacité d'investissement	1,7 Milliard de Francs
Résultat UI au 31/12/1999	335 Millions de Francs
Nombre de salariés	60 personnes

## **LE CAPITAL RISQUE**

### **Les facteurs de développement**

#### **- Les récentes actions des pouvoirs publics en matière de dispositions fiscales et réglementaires ont permis :**

- . la création des FCPI,
- . la création des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE),
- . la création des FCPR,
- . la création du premier fonds d'amorçage « e-source » spécialisé dans les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication),
- . un régime juridique très souple de la société par actions pour les jeunes entreprises,
- . le report d'imposition des + ou – values mobilières réinvesties dans les sociétés non cotées récentes,
- . le contrat d'assurance-vie DSK, exonéré de la taxe de 7,5% si 50% sont investis en actions dont au minimum 5% en titres de FCPR.

### **PRINCIPALES PARTICIPATIONS DETENUES PAR UI**

**au 31/08/2000**

GROUPE DES SOCIÉTÉS DE BOURBON	175 MF
NEOPOST	166 MF
LOXACO	154 MF
MARIONNAUD	152 MF
OBERTHUR CARD SYSTEM	150 MF
POINCARÉ PARTICIPATIONS (BUREAU VERITAS)	145 MF
ELIOR (ex BERCY MANAGEMENT)	132 MF
PAPREC	100 MF
FRANCOIS CHARLES OBERTHUR	98 MF
ORTEC EXPANSION	90 MF
POMONA	87 MF

**SYNTHÈSE DES TRAVAUX  
ET CONCLUSION**

**PAR**

**Monsieur Khalid AMALY**

**ET**

**Monsieur Jacques GRAINDORGE**

## **Synthèse des travaux**

**Par Khalid AMALY, Directeur des études économiques et sectorielles, Banque Centrale Populaire**

Pour répondre à l'interrogation thème de cette rencontre organisée à Casablanca par l'Association Finances Méditerranée et la Banque Centrale Populaire du Maroc, il fut nécessaire de revenir sur les fondements du « processus de Barcelone » : Sa genèse, ses objectifs, ses moyens. L'exposé introductif a à cet effet mis en évidence les caractères volontaire, ambitieux et indispensable du projet de partenariat euro-méditerranéen.

Sur ce point les différentes interventions se sont retrouvées autour d'un consensus : aucune d'entre elles ne remet en cause l'existence de ce processus. Au contraire toutes ont souligné la volonté, la nécessité, et, à tout le moins, l'intérêt partagé qu'il y a pour tous à coopérer dans ce cadre.

Toutefois, cette convergence des points de vue fut relayée par le constat, partagé par tous, d'un bilan caractérisé par des résultats très insuffisants pour les pays de la rive sud, de leur coopération avec leurs homologues européens.

Les raisons avancées à ce sujet sont pour leur part diverses, et n'émanent pas toutes d'intervenants des pays sud-méditerranéens.

Les unes se sont attelées à mettre en évidence des vices « originels » inhérents à une vision géopolitique inexistante, ou très peu, de la part de l'UE, à son attitude de repli, voire à une démarche non déclarée axée sur une volonté irrépressible et quasi-exclusive des flux migratoires.

Mais la part de responsabilité des Etats Sud méditerranéens a également été mise en cause, en termes d'inerties de toutes sortes et de retard à dynamiser une véritable coopération Sud/Sud.

D'autres ont mis l'accent sur la mauvaise compréhension de certains outils de coopération, en particulier le fonds MEDA qui cristallise parfois sur lui toutes les « tares » du partenariat euro-méditerranéen. Ainsi, le MEDA aurait été détourné de sa vocation de départ, qui n'est pas le financement direct des projets des entreprises des pays de la rive sud.

D'autres encore ont mis en évidence l'incertitude qui continue à planer sur l'efficacité de la mise en place projetée d'un ZLE, rappelant à l'appui de leurs arguments les effets négatifs potentiels du libre-échange sur les budgets des Etats moins développés et sur leur tissu industriel.

Enfin, il a été souligné que des pans entiers sont restés dans l'ombre des actions de l'UE : la société civile, les ONG et le secteur informel.

En réponse à ces remarques, des suggestions ont été avancées en termes de réformes institutionnelles ( paritarisme, consultations régulières et fréquentes menées par des hommes de terrain), mais également.

- En termes d'attitude vis à vis du processus : Donner du temps aux instruments pour fonctionner pleinement ; attendre que l'ensemble des pays candidats au processus ait signé leur accord avec l'Union Européenne.
- En termes d'accompagnement financier et administratif des projets d'investissement seuls créateurs de richesses, d'emplois, et surtout seul remède aux effets attendus à des pertes de recettes fiscales consécutives à une ouverture totale des marchés.

Sur ce plan (l'accompagnement financier), il a été rappelé le rôle central des Etats, facilitateurs et animateurs des conditions d'éclosion des projets et des investissements. La coopération bilatérale devrait à cet égard être remise au goût du jour. Mais l'essentiel de l'effort d'investissement reste du ressort du secteur privé.

Enfin, au niveau précisément des financements de projets, l'accent a été mis sur les limites de fonds MEDA , mais également de la BEI .

Une des solutions résiderait alors, selon la plupart des spécialistes, dans la promotion de la formule du capital risque, et dans une mutualisation régionale des crédits accordés aux pays du Sud.

Toutefois, ces solutions ne devraient pas être confinées aux secteurs économiques classiques, mais étendues à des activités marginalisées, vers l'informel, vers les jeunes.

## Conclusion

**Par Jacques GRAINDORGE, *Président de Finances Méditerranée***

A l'issue de cette matinée de travail bien nourrie, je voudrais tout d'abord vous remercier, tous, pour votre participation active aux travaux de cette assemblée générale ouverte de Finances Méditerranée, consacrée au partenariat euro-méditerranéen. J'en profite d'ailleurs pour vous présenter mes excuses pour l'heure tardive à laquelle cette conclusion arrive et je vous promets qu'elle sera donc très brève.

Je remercie également les intervenants qui ont bien voulu contribuer activement au succès de cette assemblée par la qualité de leurs introductions à nos débats. Je sais qu'il n'est pas facile de cerner dans les délais que nous avons prévus des questions aussi diverses, aussi complexes et parfois aussi techniques. Je pense donc que nous ne leur en voudrions pas trop d'avoir parfois contribué à retarder le débat car celui-ci en a été enrichi.

Je remercie à nouveau le Crédit Populaire Marocain et tout particulièrement Monsieur Brahim MAGHRABI et ses collaborateurs pour leur hospitalité et leur contribution au succès de cette assemblée ; enfin je remercie également Madame BELARDO et Madame BENABDENBI pour la qualité de leurs présidences respectives.

Il ne pouvait être question d'aborder ici et aujourd'hui tous les volets du partenariat euro-méditerranéen, même dans le cadre défini de la charte de Barcelone. Nous avons donc choisi de nous concentrer sur trois niveaux imbriqués et complémentaires :

- les axes directeurs du processus de Barcelone,
- le volet économique de la Charte et sa mise en œuvre au travers des accords d'association,
- la dimension financière qui en résulte à la fois comme résultante et comme constituant de cette marche vers l'intégration régionale.

Je ne referai évidemment pas les exposés qui nous ont été présentés avec talent ; je ne chercherai pas à les résumer : vous en trouverez le compte-rendu dans la publication que nous diffuserons au début de l'année prochaine. Il serait prétentieux de ma part de chercher ici et maintenant à en faire la synthèse : le manque de temps me fournit une excuse que je ne laisserai pas passer !

Il me semble pourtant que nous pouvons tirer de nos travaux les trois constats suivants :

- L'ambition, sans doute excessive de la Charte de Barcelone, se heurte à deux obstacles majeurs que sont l'insuffisance des intérêts communs nord-sud et même sud-sud, face à un « Nord » très structuré, et à l'absence de structures opérationnelles.

- La dynamique du partenariat repose encore trop exclusivement, y compris dans le champ économique qui est le nôtre, sur l'engagement des Etats et non sur l'action des agents économiques.
- Les systèmes financiers ont encore beaucoup de chemin à faire pour répondre aux besoins de l'intégration géographique, tout dans leur capacité propre que pour construire les partenariats sud-sud et nord-sud qui sont inéluctables.

\*

Cette brève conclusion ne vise pas à clore le débat sur le partenariat euro-méditerranéen, mais seulement cette séance de travail. Nous aurons bien entendu à y revenir dans nos rencontres de Finances Méditerranée.

Je vous rappelle que le déjeuner offert par le Crédit Populaire Marocain nous attend, c'est le mot, au rez-de-chaussée ; et que les membres de l'association sont conviés à 15 heures à notre assemblée générale annuelle, ici-même.

Bon appétit.

# **ANNEXE 1**

## **LES RELATIONS EURO-MÉDITERRANÉENNES**

## **IV<sup>e</sup> Conférence ministérielle euroméditerranéenne (Marseille, 15-16 novembre 2000)**

### **Les relations euroméditerranéennes**

#### **I- De la coopération à l'association: 1960-2000**

La Communauté européenne entretient, depuis l'origine, des relations étroites avec les pays du Bassin méditerranéen. La coopération entre la Communauté européenne et la région méditerranéenne a en effet débuté dans les années 1960-70, avec la signature d'accords de coopération économique et commerciale avec les pays du Maghreb et du Machrek et d'accords d'association avec ceux d'Europe du sud-est (Turquie en 1963, Malte et Chypre respectivement en 1972 et 1973). Elle ne cesse depuis de s'affirmer et représente aujourd'hui l'un des axes majeurs de l'action extérieure européenne.

Essentiellement économique durant les années 1970-1980, cette coopération a, notamment depuis 1989, considérablement évolué. A ce moment, l'Europe a pris conscience de la nécessité de mener une politique plus cohérente et globale dans cette région qui lui est proche à bien des égards et qui revêt un intérêt stratégique.

Cette ambition s'est traduite en 1992 par la mise en place de la "Politique Méditerranéenne Rénovée" qui a donné à la coopération euro-méditerranéenne un contenu plus ambitieux (effort financier, développement d'une coopération régionale, appui à l'ajustement structurel pour les pays méditerranéens menant une politique d'ouverture et de réforme économique...), ouvrant ainsi la voie à la mise en œuvre d'un véritable partenariat euro-méditerranéen.

La Conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères, tenue à Barcelone les 27 et 28 novembre 1995, a constitué l'acte fondateur de ce partenariat solide et durable. Les Etats participants, les 15 membres de l'UE et les 12 partenaires des rives sud et est de la Méditerranée, ont adopté une Déclaration assortie d'un Programme de travail.

Les Etats parties au partenariat se sont, depuis cette date, rencontrés à plusieurs reprises :

- à Malte, lors de la deuxième Conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères, les 15 et 16 avril 1997.
- à Palerme, pour la réunion ad hoc (informelle) des Ministres des Affaires étrangères, les 3 et 4 juin 1998.
- à Stuttgart, pour la troisième Conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères, les 15 et 16 avril 1999.
- et enfin, à Lisbonne, pour la deuxième réunion informelle des Ministres des Affaires étrangères du partenariat euro-méditerranéen, les 25 et 26 mai 2000.

Le partenariat implique en outre la réunion régulière des différents acteurs concernés (comité euro-méditerranéen chargé du suivi du partenariat, réunions des hauts fonctionnaires chargés du dialogue politique et de sécurité, réunions d'experts gouvernementaux sur la transition économique, réunions d'associations non gouvernementales pour l'environnement, nombreux séminaires sur des sujets relevant des trois volets du partenariat...). Un rappel chronologique de ces nombreuses rencontres figurera prochainement en annexe. Le rôle du Comité euro-méditerranéen, institué à Barcelone, doit être particulièrement souligné : composé de hauts fonctionnaires des 27 partenaires, il est chargé du suivi du processus de Barcelone et de la mise en œuvre de son programme de travail; il est également responsable de la préparation des réunions des Ministres des Affaires étrangères.

C'est sous la présidence française de l'UE, en 1995, qu'a commencé la relance de la politique méditerranéenne avec la négociation d'accords d'association, destinés à se substituer aux anciens accords de coopération et adaptés à la situation des partenaires. En juin de la même année, le Conseil européen de Cannes avait décidé de donner à la Méditerranée une place éminente au sein de l'action extérieure de l'Union et, surtout, de rééquilibrer les relations avec cette région par rapport aux PECO, y compris en termes financiers (l'enveloppe MED représentant 70% des crédits destinés à l'est).

Cette année encore, 5 années après l'adoption de la Déclaration de Barcelone, la France entend contribuer au renforcement du partenariat euro-méditerranéen. C'est la raison pour laquelle elle accueillera la conférence dite de "Barcelone IV" , à Marseille, les 15 et 16 novembre prochain. Cette Conférence devrait plus particulièrement s'attacher à dresser un bilan des 5 premières années du processus de Barcelone afin d'arrêter des orientations pour la relance de celui-ci. La question de la coopération financière sera également évoquée, un accord sur le programme MEDA II ayant été trouvé à quinze le 8 octobre 2000. Enfin, le projet de Charte euro-méditerranéenne de paix et de stabilité, texte dont l'élaboration a bien avancé, devrait être évoqué à Marseille afin de préparer son adoption le moment venu.

## **II- Le partenariat euro-méditerranéen: un nouveau type de relations**

### **1- Le processus de Barcelone**

La Conférence de Barcelone a donné un nouvel élan aux relations euro-méditerranéennes, en assignant au partenariat l'objectif de faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantissent la paix, la stabilité et la prospérité. C'est la raison pour laquelle ce partenariat global et cohérent s'articule autour de trois grands " volets " de coopération complémentaires (politique et sécurité; économique et financier; social, culturel et humain) et a été doté d'un cadre institutionnel spécifique. En outre, le partenariat ne se limite plus aux seules relations intergouvernementales, mais vise également à rapprocher les peuples et les sociétés civiles des deux rives de la Méditerranée.

Les trois grands volets du partenariat de Barcelone se présentent de la manière suivante:

- Le partenariat politique et de sécurité, dont l'objectif est d'établir un espace méditerranéen de paix et de stabilité, fondé notamment sur le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques. Un dialogue politique renforcé et régulier se tient entre les 27.

- Le partenariat économique et financier dont le dessein est de créer une aire de prospérité, avec l'instauration progressive d'une zone de libre-échange entre l'UE et la région méditerranéenne, accompagnée d'une aide financière de l'Union pour soutenir la transition économique, le développement du secteur privé et l'investissement dans les pays partenaires. La coopération régionale est naturellement un élément essentiel, de même que la mise en réseau des grands acteurs économiques.

- Le partenariat, social, culturel et humain, destiné à favoriser le rapprochement des populations de la région euro-méditerranéenne et favoriser les échanges entre les sociétés civiles (secteurs de l'éducation, formation, jeunesse, médias, culture...). Ce volet recouvre également la coopération dans le domaine important de l'Etat de droit, de la Justice et des Affaires Intérieures.

Le processus de Barcelone prévoit également la mise en place, d'ici 2010, d'une zone de libre échange qui est l'un des projets principaux du partenariat et l'une des clauses essentielles de tous les accords d'association. La Turquie fait partie de l'union douanière européenne depuis 1996. La Tunisie et le Maroc ont signé les accords d'association respectivement en 1995 et 1996. Il s'agit d'harmoniser les échanges économiques et commerciaux entre les deux ensembles régionaux et de développer le marché intra-méditerranéen. Cela implique toutefois un soutien européen aux partenaires méditerranéens pour amortir les bouleversements causés par l'ouverture.

## **2- Les accords d'association**

La négociation d'accords d'association, engagée dès 1995, forme un élément central du partenariat, dans la perspective de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange.

Cette nouvelle donne concerne neuf des douze partenaires méditerranéens. La Turquie, Chypre et Malte, de leur côté, avaient conclu dès les années 60 et 70 des accords d'association prévoyant la mise en place d'unions douanières avec la Communauté. A noter également qu'avec Israël, le libre-échange industriel est effectif depuis 1989; il a été confirmé dans le nouvel accord signé en 1995 et est entré en vigueur cette année.

Les nouveaux accords ne sont pas seulement destinés à remplacer les accords de coopération (dont le champ d'application était limité aux dispositions commerciales et à l'assistance financière), mais aussi à adapter les relations contractuelles euro-méditerranéennes à l'évolution des règles commerciales multilatérales en vigueur depuis l'Uruguay Round (obligation de réciprocité des concessions et de prise en compte du secteur des services, notamment).

Enfin, l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht, qui a notamment instauré une politique étrangère et de sécurité commune, a fait ressortir la nécessité d'étendre les nouveaux accords aux questions politiques - comprenant notamment la référence au respect des droits de l'homme, considéré comme un " élément essentiel " de chaque accord.

Ces accords s'articulent autour des dispositions suivantes:

- la mise en place d'un cadre de dialogue politique; celui-ci se déroule essentiellement dans le cadre du Conseil d'association, qui se tient au moins une fois par an au niveau des Ministres des Affaires Etrangères,
- un volet commercial orienté vers la perspective d'un libre-échange industriel, à instaurer au terme d'une période transitoire de 12 ans (délai maximal autorisé dans le cadre de l'OMC); en matière agricole, une clause de rendez-vous (dès l'année pour la Tunisie, le Maroc et Israël) prévoit que les parties examineront la possibilité de procéder à une libéralisation accrue de leurs échanges,
- la promotion des investissements: libre-circulation des capitaux relatifs aux investissements directs dans le pays partenaire, liquidation et rapatriement des bénéficiaires, règles de la libre-concurrence,
- le renforcement de la coopération dans tous les domaines, dans le cadre du programme MEDA.

A ce jour, seuls les accords signés la Tunisie, le Maroc et Israël sont entrés en vigueur. L'OLP constitue un cas spécifique, étant lié à la Communauté par un accord intérimaire, également en vigueur, mais de compétence exclusivement communautaire (dispositions commerciales et mesures d'accompagnement), en raison du statut particulier de l'entité palestinienne.

La procédure de ratification est en cours avec la Jordanie. Enfin, les négociations sont terminées avec l'Egypte et l'accord devrait être signé prochainement.

Les négociations sont toujours en cours avec le Liban, la Syrie et l'Algérie.

## **III-Le programme MEDA**

Adopté par le Conseil des Ministres de l'UE en juillet 1996, le programme MEDA est le principal instrument financier du partenariat euro-méditerranéen et était destiné à financer trois grands types d'actions:

- aide à la mise en place d'une zone de libre-échange et actions de soutien à la transition économique.
- appui à un développement économique et social durable.

- soutien à la coopération régionale et transfrontière.

Environ 90% des crédits sont alloués sous forme bilatérale, les 10% restants étant destinés aux projets de coopération régionale. En raison de leur niveau de développement, Chypre, Malte et Israël ne sont pas éligibles à l'aide bilatérale de MEDA.

Pour la période 1995-1999, le montant du programme MEDA a représenté 3 435 Meuros, dont la totalité a été engagée et dont 890 Meuros ont été décaissés. S'y sont ajoutés 4 672 Meuros accordés, sous forme de prêts, par la BEI.

Les principales activités financées au titre de l'enveloppe bilatérale de MEDA I ont été les suivantes:

- soutien budgétaire direct en faveur de l'ajustement structurel: 600 Meuros au total (soit 20% du volume total des engagements).

- coopération économique et développement du secteur privé (y compris les opérations de capital-risque gérées par la BEI): 1035 Meuros (30% des engagements de MEDA).

- soutien au secteur social (santé, éducation, fonds sociaux...), afin d'atténuer les effets de la transition économique: 1 milliard d'Euros (29% de MEDA).

- activités dans le domaine de l'environnement, en outre, la plupart des partenaires ont bénéficié de bonifications d'intérêts sur des prêts de la BEI accordés sur des projets environnementaux: 235 Meuros au total, soit 7% des engagements totaux de MEDA.

- développement rural : 155,5 Meuros, soit 4,5% des engagements totaux de MEDA.

Par ailleurs, les projets régionaux (418 Meuros, soit 12% de MEDA) ont principalement porté sur:

- au titre du premier volet: séminaires de formation pour diplomates, réseau EUROMESCO des instituts de politique étrangère, registre des accords bilatéraux, échanges d'informations sur les conventions internationales en matière de droits de l'Homme, coopération en matière de protection civile.

- au titre du volet économique et financier, 6 grands programmes prioritaires: coopération industrielle, environnement, eau, énergie, transports, société de l'information.

- au titre du troisième volet, trois programmes mis en œuvre: culture, audiovisuel et Jeunesse.

## **Le programme MEDA II**

MEDA I couvrant la période 1995-1999, la Commission a présenté au Conseil sa proposition de règlement financier MEDA II en octobre 1999. Ce nouveau règlement, sur le texte duquel un accord a été trouvé à Quinze le 8 octobre dernier, portera sur la période 2000-2006. Seul le montant de l'enveloppe pluriannuelle reste à déterminer entre les Quinze et devrait rapidement faire l'objet d'un accord.

Les dispositions prévues dans ce nouveau règlement permettront de simplifier la gestion de MEDA et d'accélérer le versement des crédits.

#### **IV- La coopération entre les sociétés civiles**

La coopération entre les sociétés civiles des deux ensembles régionaux n'a cessé de s'accroître depuis ces dernières années, notamment grâce aux programmes de coopération décentralisée. Ces programmes ( Med Campus, Med Média...) ont bénéficié d'une aide de l'UE totalisant 67 millions d'euros entre 1992 et 1995. Ces programmes ont été interrompus en 1996 et ne pourront être repris, sous une forme ou sous une autre, que lorsque la Commission disposera des effectifs nécessaires pour en assurer la gestion.

Ce volet du partenariat euro-méditerranéen occupe une place importante dans la déclaration de Barcelone. Cette coopération permet d'établir des relations directes entre les représentants de la société civile.

Plusieurs Forums civils eurent lieu depuis la première Conférence de Barcelone:

- Le premier eut lieu en marge de la Conférence, en 1995, et réunit 1200 agents sociaux, économiques, culturels européens et méditerranéens.
- Lors de la Conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères tenue à Malte en avril 1997, un second Forum civil fut consacré aux questions culturelles.
- En décembre 1997 se réunirent à Naples les principaux représentants de la société civile et des institutions européennes et méditerranéennes.
- En avril 1999, à Stuttgart, trois forums ont porté sur le rôle des syndicats dans le développement économique et les relations industrielles, sur l'environnement et sur les droits de l'homme.
- En novembre 2000, un Forum civil doit avoir lieu à Marseille avant la IVème Conférence de Barcelone.

Par ailleurs, de nombreux programmes engagés au titre de MEDA visent à favoriser des liens plus étroits entre sociétés civiles des deux rives de la Méditerranée. Il s'agit notamment du programme " MEDA Démocratie ", au titre duquel 36 Meuros ont été engagés sur des projets en matière de droits de l'homme et la démocratie. D'une manière générale, de nombreux programmes, notamment régionaux, sont destinés à renforcer ces liens entre acteurs de la société civile, notamment par la mise en réseau d'opérateurs (patronats, syndicats, universitaires, médias...).

# **ANNEXE 3**

## **QUATRIÈME CONFÉRENCE EURO- MÉDITERRANÉENNE DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**MARSEILLE, 15-16 novembre 2000**

### **CONCLUSIONS FORMELLES DE LA PRÉSIDENTE**

# QUATRIEME CONFERENCE EURO-MEDITERRANEENNE DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES

(Marseille, 15 et 16 novembre 2000)

## Conclusions formelles de la Présidence

1. La quatrième Conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères, tenue à Marseille cinq ans après la réunion fondatrice de Barcelone, a témoigné de la volonté des partenaires de donner un nouvel élan au Partenariat euro-méditerranéen. Les Ministres se sont engagés à tout mettre en oeuvre pour que les orientations décidées à Marseille permettent au Partenariat de prendre toute sa mesure et d'atteindre les objectifs stratégiques arrêtés à Barcelone en 1995.
2. Ainsi qu'ils en étaient convenus lors de la réunion informelle tenue à Lisbonne les 25 et 26 mai dernier, les Ministres se sont attachés à établir un bilan sincère et partagé des cinq premières années du Partenariat afin de fixer les orientations nécessaires à sa relance. Les Ministres, tout en dressant un bilan nuancé de la mise en oeuvre du Partenariat, ont insisté sur sa contribution unique à la paix, la stabilité et au développement dans la région. Depuis son lancement, la légitimité et la cohésion du Processus ont été maintenues et constamment réaffirmées, en dépit d'un contexte parfois difficile. Tous les Ministres ont rappelé leur profond attachement au cadre institutionnel du Processus de Barcelone et à la nécessité d'une progression parallèle et équilibrée de ses trois volets complémentaires. A cet égard, les Ministres ont réaffirmé le rôle central du Comité euro-méditerranéen et souligné la nécessité de renforcer sa fonction stratégique pour l'impulsion, l'évaluation et le suivi des initiatives engagées au titre du Partenariat.
3. Les Ministres ont pris note avec beaucoup d'intérêt des propositions formulées pour la relance du Partenariat euro-méditerranéen par la Commission dans sa Communication « Un nouvel élan pour le Processus de Barcelone », ainsi que des contributions présentées par les partenaires méditerranéens. Ils se sont félicités des consultations menées par la Présidence, en liaison avec la Commission et le Secrétariat général du Conseil, dans le cadre des visites organisées dans chaque capitale méditerranéenne, en vue de la préparation de cette conférence. Pour sa part, l'Union européenne a confirmé sa volonté de renforcer la dimension méditerranéenne de ses relations extérieures. A ce titre, elle a rappelé les objectifs de la « stratégie commune » pour la Méditerranée, adoptée par le Conseil européen de Feira, ainsi que les priorités proposées par la Présidence pour sa mise en oeuvre, au cours du second semestre 2000.

## **Contribution du partenariat à la stabilité dans la région méditerranéenne**

4. Les Ministres ont longuement débattu de la situation au Proche-Orient. Ils ont exprimé leur profonde préoccupation à l'égard de la situation qui prévaut depuis plusieurs semaines dans la région et des risques qu'elle comporte pour l'avenir du Processus de paix au Proche-Orient et la stabilité régionale. Ils ont exprimé leur vive émotion face aux pertes en vies humaines et aux souffrances des populations civiles, qui doivent être protégées.
5. Convaincus que la poursuite des affrontements et le recours à la force armée n'offrent aucune perspective, les Ministres ont rappelé leur soutien aux mesures convenues à Charm-el-Cheikh et à Gaza entre Israël et l'Autorité Palestinienne pour mettre un terme à la violence. Ils leur ont demandé d'agir avec détermination pour une application complète et immédiate de ces mesures, afin d'en revenir à la situation prévalant avant le 28 septembre dernier. Dans ce contexte, de nombreux Ministres ont souligné l'importance qui s'attache à rétablir au plus vite la liberté de circulation des biens et des personnes dans les Territoires palestiniens et à lever les restrictions actuelles.  
Ils ont également salué l'annonce de la constitution de la Commission d'établissement des faits, dont le principe avait été agréé lors du récent Sommet de Charm-el-Cheikh et formé le voeu que cette Commission puisse engager sans délai ses travaux pour rechercher les causes des récents événements et éviter qu'ils ne se reproduisent. Les Ministres se sont félicités de la participation de

M. Javier Solana, Secrétaire général/Haut Représentant du Conseil de l'Union européenne, à ses travaux.

6. Les Ministres ont fait part de leur entier soutien aux efforts actuellement entrepris par le Président des Etats-Unis pour relancer les négociations entre Israël et l'Autorité Palestinienne. Conscients de l'importance qui s'attache à restaurer un climat de compréhension, de confiance et de respect mutuels entre les parties, ils ont invité celles-ci à réfléchir aux initiatives qui pourraient être prises dans ce sens.
7. Les Ministres ont réitéré leur engagement en faveur d'une paix globale, juste et durable au Proche-Orient, sur la base d'une application fidèle des Résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, des termes de référence de la Conférence de Madrid - y inclus le principe de la terre contre la paix - et des accords conclus à Oslo et ultérieurement. Ils ont appelé les parties à relancer le Processus de paix et à reprendre aussitôt que possible leurs discussions sur l'ensemble des volets, en soulignant l'urgence qui s'attache aussi à une relance des volets syrien et libanais.
8. Les Ministres ont appelé de leurs vœux une implication plus active de l'Union européenne auprès de toutes les parties pour favoriser le dialogue et restaurer la confiance. L'Union européenne a rappelé sa disponibilité à mettre ses compétences au service des parties afin de faciliter la conclusion d'accords de paix et d'aider à leur mise en oeuvre.
9. Les Ministres de l'Union européenne ont rappelé leur position commune fondée sur la Déclaration adoptée à Berlin le 25 mars 1999 et leur soutien au droit des Palestiniens à disposer de leur Etat, ainsi que leur déclaration adoptée à Biarritz le 13 octobre 2000. Ils ont affirmé leur attachement à voir s'établir, à brève échéance, et de préférence par la négociation, un Etat souverain palestinien démocratique, viable et pacifique, et ont encouragé l'Autorité Palestinienne à poursuivre avec détermination l'édification progressive d'institutions représentatives d'un Etat de droit.

## **Partenariat politique et de sécurité**

### ***Bilan***

10. Les Ministres ont rappelé que le dialogue politique est un apport important du Processus de Barcelone et joue un rôle essentiel pour lui donner sa pleine dimension, parallèlement aux autres volets. Malgré les difficultés, qui expliquent la faiblesse des résultats atteints, il s'est poursuivi et s'est élargi à des thèmes sensibles et importants, tels que le terrorisme, et plus récemment, les migrations et les échanges humains. Les Ministres ont constaté que, si ce dialogue n'a pas pu permettre l'adoption de nouvelles mesures de partenariat, les mesures déjà mises en oeuvre ont été maintenues. Par ailleurs, l'entrée en vigueur de nouveaux accords d'association a permis le développement du dialogue politique dans un cadre bilatéral.
11. Les Ministres ont estimé que la préparation de la Charte euro-méditerranéenne de paix et de stabilité a été l'occasion d'un approfondissement utile du dialogue politique. Ils se sont félicités des travaux qui ont été menés pour l'élaboration du projet par les Hauts Fonctionnaires. Celui-ci repose sur une approche globale de la stabilité, prenant en compte l'ensemble de ses dimensions, politiques, économiques, financières, culturelles, sociales et humaines, et se présente comme un accord-cadre, de nature évolutive, juridiquement non contraignant, servant d'instrument politique pour la mise en oeuvre graduelle des principes de la Déclaration de Barcelone en ce qui concerne les questions globales de la paix et de la stabilité. Les Ministres sont néanmoins convenus, sur proposition de la Présidence, de reporter l'adoption de la Charte, en raison du contexte politique.

### **Orientations pour l'avenir**

12. Les Ministres ont réaffirmé la nécessité, sans attendre l'adoption de la Charte, de renforcer le dialogue politique, y compris à leur niveau, en vue de contribuer à dissiper les malentendus, favoriser un rapprochement des analyses et des perceptions et permettre de déboucher ultérieurement sur des mesures susceptibles de renforcer la confiance et la transparence. Ils ont donné mandat aux Hauts Fonctionnaires de le poursuivre et de l'approfondir dans les domaines spécifiques du terrorisme ainsi que des migrations et des échanges humains. Ils ont estimé qu'il ne doit plus y avoir de sujets tabous dès lors qu'il s'agit de questions présentant un intérêt commun, et ont formé le vœu d'élargir le dialogue à d'autres thèmes, tels que les évolutions régionales en matière de sécurité, le désarmement, le processus de consolidation de l'Etat de droit, le respect des

droits de l'Homme et des principes démocratiques. Par ailleurs, les Ministres ont considéré qu'un domaine d'application utile de ce dialogue pourrait résider dans la mise à l'étude de mesures présentant une importance particulière pour la sécurité commune dans le bassin méditerranéen, dans des secteurs tels que l'environnement, la sécurité des transports maritimes ou la lutte contre la criminalité et les trafics illicites de toutes sortes. Ces mesures devraient être élaborées en coordination avec les programmes multilatéraux déjà existants ou en cours d'élaboration dans le cadre européen ou méditerranéen.

13. Les Ministres ont enfin confirmé l'importance particulière qu'ils attachent au projet de Charte euro-méditerranéenne, qui devrait, dans l'avenir, jouer un rôle très utile pour accompagner le développement de la confiance et renforcer la stabilité dans la région, notamment dans la perspective de l'après-processus de paix. Ils ont pris note du rapport présenté par la Présidence concernant l'état des travaux et ont donné mandat aux Hauts Fonctionnaires de poursuivre et d'achever ceux-ci en vue de l'adoption du texte dès que la situation le permettra, sur la base du projet actuel, tout en prenant en compte les contributions présentées par les partenaires.

## **Volet économique et commercial**

### ***Bilan***

14. Les Ministres ont pris note des progrès accomplis par plusieurs partenaires, en particulier ceux ayant conclu un accord d'association avec l'Union européenne, dans la modernisation de leur économie et la mise en œuvre de réformes structurelles. Une attention particulière devrait être portée à l'impact social de la transition économique. Mais des progrès importants restent à faire en matière d'assainissement des finances publiques, d'approfondissement des réformes, notamment budgétaires et fiscales, de réforme du cadre juridique et réglementaire et d'allègement des barrières tarifaires et non tarifaires, avec l'appui technique et financier de l'Union européenne.
15. Les Ministres ont constaté que le niveau de l'investissement, notamment étranger (IDE), restait insuffisant pour soutenir la croissance et stimuler l'offre des partenaires, comme l'avaient souligné les conclusions de la Conférence de Lisbonne sur l'investissement en Méditerranée (29 février/1er mars 2000), thème qui mérite d'être débattu à intervalles réguliers et institutionnalisé.
16. Enfin, le processus d'intégration régionale sud-sud a seulement été amorcé et doit être renforcé, de manière à pleinement favoriser les réformes économiques et l'intégration régionale indispensables pour atteindre les objectifs du processus de Barcelone.

### **Orientations pour l'avenir**

17. Les Ministres ont réaffirmé l'entière pertinence des objectifs arrêtés à Barcelone en 1995 en vue de la mise en place d'un espace de prospérité partagée en Méditerranée. L'objectif de création d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010 ayant été réaffirmé, les Ministres ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer, avec le soutien de l'Union européenne, l'ouverture économique entre pays partenaires afin de favoriser leur intégration réussie dans l'économie mondiale. Les Ministres ont salué, à cet égard, la volonté déjà exprimée par quatre pays - Maroc, Tunisie, Egypte et Jordanie - de tisser des liens plus étroits entre eux en mettant en place une zone de libre-échange et souligné la nécessité d'un accompagnement adapté de l'Union européenne à cet effet.
18. Les Ministres ont estimé que les efforts engagés en vue, d'une part, de l'amélioration du cadre juridique, administratif et institutionnel, d'autre part, du développement des mécanismes d'intermédiation financière permettant une mobilisation et une allocation efficace de l'épargne et, enfin, de la suppression des restrictions à l'investissement étranger devraient avoir un effet bénéfique sur les flux d'investissement en direction de la rive sud.
19. Compte tenu de l'impact de la charge de la dette sur l'investissement public et la croissance, les Ministres, encouragés par les récents progrès accomplis dans ce domaine, se sont exprimés en faveur d'une poursuite du dialogue afin de faciliter l'identification de solutions dans les enceintes compétentes.

20. Afin de promouvoir une meilleure concertation et d'encourager de façon plus concrète la mise en œuvre des réformes dans les pays partenaires et de faire du Partenariat euro-méditerranéen l'instrument privilégié, encore plus efficace et crédible, de la mise à niveau des économies, les Ministres sont convenus d'un renforcement du dialogue sur le volet économique et commercial du Partenariat. Ceci devrait se traduire par des réunions régulières des Hauts Fonctionnaires des ministères compétents dans ces matières, dans le cadre institutionnel existant. Ce dialogue renforcé portera en particulier sur l'environnement macro-économique, les réformes structurelles et l'ouverture économique des partenaires, tout en permettant à ceux-ci de suivre la conjoncture économique et la politique commerciale de l'Union européenne. Il permettra par ailleurs un échange d'expériences entre les partenaires. Il pourrait à terme préparer des rencontres des Ministres compétents des 27.
21. Les Ministres ont également souscrit à la nécessité de renforcer la cohérence des travaux des divers forums existants dans les domaines économique et social (patronats, syndicats, universités...) et de mieux prendre en compte leurs réflexions.
22. Les Ministres ont mis l'accent sur :
- l'importance du principe de la libre circulation des biens et des services dans la zone euro-méditerranéenne, dans toutes les circonstances;
  - la nécessité d'accélérer les négociations en cours avec l'Algérie, la Syrie et le Liban en vue de la conclusion des accords d'association; à cet égard, l'Union européenne a fait part de son souhait de les terminer dans le courant de l'année 2001;
  - l'urgence qui s'attache à la signature de l'accord d'association avec l'Égypte et l'importance de la ratification de l'accord avec la Jordanie, lequel devrait entrer en vigueur au premier semestre 2001;
  - la nécessité de prendre de nouvelles mesures en vue d'une libéralisation accrue des échanges agricoles, et sous réserve de progressivité et de réciprocité, dans le respect des principes énoncés dans la déclaration de Barcelone et des règles de l'OMC;
  - l'intérêt pour les pays ayant signé un accord d'association avec l'Union européenne de conclure entre eux des accords de libre-échange, à l'horizon de cinq ans, et de développer la coopération de l'Union européenne sur les initiatives contribuant à la réalisation de cet objectif, y compris la mise en place du cumul diagonal entre pays dotés de règles d'origine identiques et résolu à conclure entre eux un accord de libre-échange;
  - la réalisation effective des programmes régionaux existants dans les 6 domaines prioritaires confirmés à Stuttgart (industrie, eau, environnement, transports, énergie et société de l'information) en veillant à leur complémentarité et à leur transposition dans les programmes nationaux;
  - l'intérêt d'établir un calendrier indicatif pour l'adoption de mesures d'harmonisation, dans certains secteurs prioritaires, permettant aux pays partenaires de bénéficier pleinement du marché euro-méditerranéen ;
  - l'intérêt d'engager, dans le cadre de la coopération industrielle, des nouveaux projets régionaux en matière de formation et de soutien institutionnel et de développer des projets portant sur l'innovation, les technologies, y compris de l'information, et la qualité;
  - l'importance stratégique de la gestion et de l'approvisionnement en eau dans le cadre de la coopération régionale, qui commande le lancement rapide de l'appel à propositions destiné à mettre en œuvre le plan d'action approuvé lors de la conférence de Turin;
  - l'attention particulière devant également être portée aux secteurs de la recherche pour développer les synergies entre MEDA et le Programme-Cadre de Recherche et Développement;
  - l'intérêt de considérer, dans la perspective du développement durable, les secteurs tels que le tourisme, l'aménagement du territoire et la gestion de l'espace.

## Volet social, culturel et humain

### Bilan

23. Les Ministres ont souligné l'importance des programmes régionaux en cours dans les domaines de la culture, de l'audiovisuel et de la jeunesse. Ils ont toutefois regretté que toutes les potentialités de ce volet n'aient pas été complètement exploitées, notamment en ce qui concerne les aspects sociaux, la société civile et la dimension humaine du Partenariat.

### Orientations pour l'avenir

24. Un consensus s'est dégagé autour de la nécessité de prendre davantage en compte les effets sociaux de la transition économique dans les programmes nationaux, en mettant l'accent sur la formation, l'emploi, la requalification professionnelle et la réforme des systèmes éducatifs. Les Ministres ont également recommandé la mise en place d'un programme régional portant sur les politiques de formation, la promotion du rôle des femmes dans le développement économique, la réforme des systèmes sociaux et la coopération en matière sanitaire, comme convenu lors de la Conférence des Ministres de la Santé de Montpellier en décembre 1999.
25. S'agissant de la culture au sens large, les Ministres ont plaidé en faveur d'une montée en puissance des programmes existants, à travers la mise en place de la deuxième phase d'Euromed Héritage, le démarrage, le plus tôt possible en 2001, de la préparation d'Euromed Audiovisuel II, sur la base des travaux des conférences de Thessalonique (1997) et de Rabat (septembre 2000), ainsi que du lancement d'Euromed-Sciences humaines. De manière complémentaire, ils ont également exprimé le souhait que les conditions permettant de développer le dialogue entre cultures et civilisations ou d'autres initiatives nouvelles soient réunies.
26. L'importance de la dimension humaine du Partenariat a été soulignée. A cet égard, les Ministres ont entériné les conclusions de la première réunion ad hoc des Hauts Fonctionnaires (octobre 2000) sur les migrations et les échanges humains et souligné l'intérêt d'approfondir le dialogue en la matière, en privilégiant une approche globale et équilibrée, et en renforçant les politiques de co-développement et d'intégration des ressortissants des pays-tiers résidant légalement sur le territoire des Etats membres.
27. Les Ministres ont également recommandé la préparation concertée en 2001 d'un programme régional dans le domaine de la Justice et des Affaires intérieures. Les Ministres se sont également félicités des recommandations du séminaire sur la coopération douanière opérationnelle en Méditerranée (3 et 4 avril 2000) et, sur cette base, de la première initiative qui a été prise d'organiser une opération-pilote de contrôles conjoints en mer en 2001.
28. Les Ministres ont réaffirmé la nécessité de prendre en compte les aspirations de la société civile - dimension essentielle du Partenariat. Ils ont pris note, à cet effet, des recommandations formulées par les représentants des syndicats, des collectivités locales et des ONG réunis au sein du Forum civil, ainsi que celles des milieux d'affaires euro-méditerranéens. L'importance de la coopération décentralisée et de sa contribution à la réussite du Partenariat ont été soulignées. Les Ministres ont encouragé les acteurs de la société civile à prendre toute leur part dans les programmes régionaux existants et à venir. A ce titre, il a été suggéré de réfléchir à la mise en place d'un programme régional d'échanges scientifiques. Ils ont également souhaité un renforcement du soutien apporté à la société civile, notamment à travers le programme MEDA-Démocratie. Enfin, le rôle joué par le réseau des Conseils économiques et sociaux a été rappelé.

## Coopération financière

### Bilan

29. Les Ministres ont procédé à des discussions approfondies sur les instruments d'accompagnement du Partenariat euro-méditerranéen, en particulier le programme MEDA. Ils ont regretté la complexité des procédures, aussi bien au niveau de l'Union européenne que des pays partenaires, et la lenteur de versement des crédits. Ils ont noté l'importance des crédits engagés au cours de la période 1995-1999 (3,4 milliards d'Euros pour MEDA). Ils se sont félicités de l'action de la BEI (4,6 milliards d'Euros) au cours de la même période et des financements à très long terme qu'elle apporte aux pays méditerranéens.

## Orientations pour l'avenir

30. Les Ministres ont rappelé le caractère indispensable d'une coopération financière efficace et crédible, «ciblée» sur les grands enjeux du Partenariat. L'Union européenne a considéré que MEDA demeurerait un instrument d'accompagnement et d'encouragement du processus d'association et qu'il était nécessaire de renforcer le lien entre ce programme et la mise en oeuvre des réformes engagées au titre des accords d'association, dans tous leurs aspects. Les Ministres ont par ailleurs jugé nécessaire de tenir davantage compte des spécificités de chaque partenaire et de renforcer la concertation stratégique au cours de la phase de programmation.
31. Les Ministres ont pris note avec satisfaction du montant indicatif de l'enveloppe MEDA II arrêté par le Conseil de l'Union européenne, à savoir 5,350 milliards d'Euros pour la période 2000-2006, ce qui témoigne de l'engagement continu de l'Union européenne en faveur de la Méditerranée. Ils se sont également félicités des améliorations apportées au règlement MEDA en vue de simplifier, d'accélérer les procédures et d'assurer un rôle accru aux partenaires dans la mise en oeuvre des projets, notamment à travers une déconcentration et une décentralisation de leur gestion.
32. Les Ministres ont noté que la BEI établirait les grands axes de son activité (infrastructures, développement durable, secteur privé et reconstruction en Méditerranée orientale) dans le cadre d'une programmation indicative sectorielle pluriannuelle sur l'ensemble de la zone méditerranéenne. Ils ont accepté l'offre de la BEI d'apporter, au-delà du mandat qui lui a été confié par l'Union européenne (6,4 milliards d'Euros pour 2000-2007), une contribution supplémentaire d'un milliard d'Euros sur la même période, sur ses propres ressources et à ses propres risques, conformément à l'article 18 de ses statuts. Ce montant supplémentaire contribuerait à la réalisation de projets d'intérêt régional et d'intérêt commun entre l'Union européenne et les pays partenaires de la Méditerranée, notamment dans les secteurs des communications et de l'énergie.
33. Afin de donner un nouvel élan à la coopération régionale, les Ministres ont recommandé de renforcer la dimension sous-régionale du Processus, en encourageant la mise en place, sur une base volontaire, d'initiatives de développement et d'intégration économique sud-sud.
34. Afin de renforcer la visibilité de la coopération, un programme d'information et de communication destiné à sensibiliser les populations des 27 partenaires et un «label» euro-méditerranéen seront créés.  

\* \* \*
35. Dans le cadre du renforcement du dialogue euro-méditerranéen, une réunion ministérielle aura lieu sous Présidence belge pendant le deuxième semestre 2001. La cinquième Conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères (Barcelone V) se tiendra au cours du premier semestre 2002 pendant la Présidence espagnole.

# **ANNEXE 4**

**- PRÉSENTATION DE  
L 'ASSOCIATION FINANCES  
MÉDITERRANÉE**

**- CONSEIL D'ADMINISTRATION**

# PRESENTATION DE L'ASSOCIATION FINANCES MEDITERRANEE

**F**inances Méditerranée est une association créée en 1990 qui rassemble des responsables financiers des deux rives de la Méditerranée Occidentale, plus précisément : Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne, France et Italie.

Elle compte un soixantaine d'adhérents et s'est fixée trois objectifs appliqués à cette région du monde :

- le premier est d'établir, d'entretenir et de renforcer les liens entre les responsables financiers à un moment où les économies se libéralisent et où les échanges se multiplient, à commencer dans les secteurs financiers et monétaires,
- le second est de contribuer à une réflexion concrète et opérationnelle sur le contenu des relations ainsi recréées et sur la solidité qui peut en résulter,
- le troisième est, par la communication et les échanges qui découlent de notre activité, de faciliter les adaptations institutionnelles et fonctionnelles, toujours dans notre secteur d'activité.

**F**inances Méditerranée a choisi d'installer son siège à Marseille, lieu emblématique de la Méditerranée Occidentale, pour bien témoigner en Europe comme au Maghreb, de son ancrage régional.

Dans le respect de cette ligne directrice, nous avons développé et poursuivons une action qui s'appuie sur trois moyens complémentaires :

- le nombre volontairement limité des adhérents, qui sont tous des responsables directement impliqués dans les activités financières méditerranéennes, permet des contacts directs et informels, rapides et efficaces : conseil, informations, relations ...
- les groupes de travail contribuent à l'élaboration et à la mise en forme des réflexions sur les problèmes posés par les transformations et leurs solutions (libéralisation et ouverture des marchés, convertibilité, sophistication des techniques financières ...)

Chaque année, Finances Méditerranée participe à l'organisation de colloques, toujours en coopération avec une ou plusieurs institutions locales, dans les différents pays de la région.



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jacques GRAINDORGE	<b>Président</b> Commissaire du Gouvernement auprès des Institutions Financières.
Brahim MAGHRABI	<b>Vice-Président</b> Directeur Général du Crédit Populaire du Maroc
Samir MARRAKCHI	<b>Vice-Président</b> Président Directeur Général de la SPPI à Tunis
Philippe SANMARCO	<b>Secrétaire Général</b> Conseiller Municipal Mairie de Marseille
Joseph PEREZ	<b>Trésorier</b> Président du Directoire de la Société Marseillaise de Crédit
Joëlle ANTIGNAC	<b>Administrateur</b> Directrice du développement et de la Communication Union d'Etudes et d'Investissements
Silvia BELARDO	<b>Administrateur</b> Chef de Projet Zone Méditerranée de Sviluppo Italia
Nadir BENMATTI	<b>Administrateur</b> Gérant de sociétés
Hadj Ali GHOZALI	<b>Administrateur</b> Président du Centre National d'Assistance Technique d'Algérie
José Maria MARANON	<b>Administrateur</b> Directeur des Relations Internationales de la Confédération Espagnole des Caisses d'Epargne

# **ANNEXE 5**

## **PRÉSENTATION DU CRÉDIT POPULAIRE DU MAROC**

## **Le Crédit Populaire du Maroc met en place les jalons de sa réforme**

Le Crédit Populaire du Maroc est entré dans une nouvelle phase de son histoire depuis la promulgation de la loi du 17 Octobre 2000 portant réforme du CPM.

Cette réforme intervient, 40 ans environ, après la loi (Dahir) du 2 Février 1961 régissant le CPM et ceci en raison notamment, des mutations que connaît son environnement juridique , financier et de la nécessité de répondre de manière efficace aux besoins changeants et diversifiés de sa clientèle.

Le nouveau texte vise aussi et surtout, le renforcement de la participation du CPM au développement économique et social au niveau régional, en s'inspirant des orientations des pouvoirs publics dont le souci est de consolider la régionalisation et de dynamiser la modernisation de l'économie nationale.

A cet égard, la réforme du CPM, tout en conservant les acquis fondamentaux de l'ancienne législation, a introduit des changements structurels d'envergure.

Toutefois, les objectifs poursuivis, dans le cadre de la réforme, n'en présentent pas moins plusieurs défis de taille ; au delà des transformations juridiques, le CPM devra procéder à une refonte en profondeur de son mode de fonctionnement qui constitue actuellement un grand projet devant s'échelonner sur, au moins, trois années.

Dans ce contexte, un ensemble de mesures prévues et retenues est mis en place pour mener à terme la réforme.

### **I] Maintien des principes fondamentaux**

Le nouveau texte de loi conserve les acquis fondamentaux de l'ancienne législation qui constituent la spécificité et la force de l'Institution, en particulier, la préservation de la cohésion du groupe, aussi bien dans ses relations financières, que dans son système de solidarité entre les organismes du CPM.

Le CPM demeure un groupement de banques constitué par les Banques Populaires Régionales et la Banque Centrale Populaire et reste fidèle à sa mission d'intérêt général qui se trouve réaffirmée. En effet, le CPM favorise l'activité de toute entreprise petite ou moyenne, artisanale, industrielle ou de service et continue à promouvoir le développement des sociétés à caractère coopératif, mutualiste et de l'économie sociale.

Les BPR sont tenues d'utiliser l'épargne mobilisée, dans la région où elle est collectée et de participer de manière prioritaire, au financement des activités économiques de la région.

Le caractère coopératif des BPR est maintenu et confirmé. Il est basé sur les principes de sociétariat, de mutualité, de solidarité, de participation des sociétaires à l'effort de développement et de l'engagement envers la communauté.

## II] Les changements introduits par la réforme

Les modifications apportées à l'ancienne législation du 2 Février 1961, consacrent la volonté claire et exprimée des pouvoirs publics de donner au CPM une nouvelle structure , qui soit en mesure de favoriser le développement de la coopérative régionale et de la mettre en situation de participer plus activement à la prise de décision relative à la stratégie et à la gestion du Groupe, avec le souci constant de réaliser un équilibre favorisant l'exercice de la solidarité.

La nouvelle structure du CPM est souple et se divise en deux niveaux, national et régional :

- **Au niveau national**, le CPM confie le pouvoir de direction à un organe suprême dénommé le « Comité Directeur du CPM ».

Le Comité Directeur exerce la tutelle sur l'ensemble des organismes du CPM, lesquels doivent mettre en application ses décisions. Il a pour principales attributions de définir les orientations générales du CPM, de veiller au bon fonctionnement des organismes du CPM, de fixer les normes et les procédures de fonctionnement du Groupe, de s'assurer de la bonne gestion en exerçant le contrôle des règles de fonctionnement qui lui sont communes et de représenter collectivement les organismes du CPM pour faire valoir leurs droits et intérêt communs.

Pour accomplir sa mission, le Comité Directeur dispose de moyens, notamment, le corps de l'Inspection Générale chargé du contrôle des organismes du CPM et de leurs filiales, de la Banque Centrale Populaire qu'il peut charger de la mise en œuvre des décisions qu'il prend en vertu de ses attributions et peut créer tout comité ou commissions dont il définit les attributions, leur composition et les modalités de fonctionnement.

La gestion du Groupe revêt un caractère particulier en organisant le Comité Directeur de façon paritaire, aussi bien dans sa composition, qui comprend 5 Présidents des Conseils de Surveillance des BPR élus par leurs pairs et 5 représentants du Conseil d'Administration de la B C P nommés par ledit Conseil, que dans le système de vote, puisque les décisions sont prises à la majorité.

- **Au niveau régional**, les Banques Populaires Régionales sont des sociétés de forme coopérative, à capital variable divisé en parts sociales.

Le nouveau texte vise le développement d'une coopérative financière efficace et lui affecte tous les moyens nécessaires à sa promotion

Les B P R sont des banques universelles, autonomes, dans le sens où elles sont notamment, habilitées à effectuer toutes les opérations bancaires, ne subissent plus la tutelle de la B C P , sont représentées de façon paritaire avec la Banque Centrale Populaire au sein du Comité Directeur et disposent de leur propres organes de direction et de contrôle.

En effet, le nouveau texte de la réforme a doté les BPR d'un mode de gestion moderne dualiste, dont la fonction de gestion effective est confiée à un directoire composé de professionnels, qui exercent leur fonction sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance élu par l'Assemblée Générale.

La représentation des sociétaires dans le Comité Directeur, leur participation à la définition de la stratégie du Groupe et à la prise des décisions au sein de ce Comité, va jouer un rôle primordial pour l'avenir des BPR, dans la mesure où leur réussite dépend de leur capacité de répondre efficacement aux attentes et aux besoins changeants des sociétaires, des clients et d'atteindre un excellent niveau de performance et de compétitivité.

**Quant à la Banque Centrale Populaire**, elle est transformée en société anonyme à capital fixe, à Conseil d'Administration avec ouverture de son capital.

Le capital de la Banque Centrale Populaire SA est détenu à hauteur d'au moins 51% par l'Etat et les Banques Populaires Régionales.

La Banque Centrale Populaire accomplit 3 rôles principaux :

- C'est une banque à part entière habilitée à exercer toutes les opérations bancaires;
- Elle constitue l'organisme central des BPR, chargée de la gestion de la trésorerie excédentaire et du refinancement des BPR et ceci dans les conditions de rémunération en rapport avec celles du marché.

Elle a également pour mission de gérer les services d'intérêt commun du Groupe, de centraliser les déclarations de toute nature à l'égard de toutes les administrations, de Bank Al-Maghrib et des organismes professionnels, d'établir le bilan consolidé, de gérer le Fonds de soutien du CPM et d'assurer la compensation des créances et des dettes réciproques des organismes du CPM.

- Elle peut aussi être chargée de la mise en œuvre des décisions du Comité Directeur.

### **III] La mise en œuvre de la réforme**

Le CPM, tout en poursuivant le développement de ses activités et la promotion de nouvelles actions, a pris des mesures pratiques et mis en place un planning rigoureux pour conduire les mutations issues de la réforme et poser les jalons d'une nouvelle structure.

La mise en œuvre de la réforme se base sur une stratégie de changement visant une réelle autonomie des Banques Populaires Régionales, une meilleure connaissance du client permettant d'améliorer leur rentabilité et d'assurer une plus grande efficacité de leurs activités.

Enfin, il importe de souligner que le CPM représente un système bancaire de masse et de proximité, assez original, aussi bien dans sa conception de banque coopérative à dimension régionale que dans sa mission d'intérêt national, pour s'adapter à toutes les situations sociales et

économiques. Il est suffisamment dynamique pour répondre aux besoins d'une large clientèle, bien préparé pour conduire les transformations imposées par la nouvelle loi relative à la réforme du CPM et fortement engagé pour maintenir sa position de leader dans le système bancaire marocain.

En effet, le CPM recueille le tiers des dépôts(60 292MDH) et opère le tiers des emplois (62 348MDH) du système bancaire marocain, au bénéfice de l'économie nationale et dispose du plus large réseau, 342 agences couvrant l'ensemble du Pays. Il emploie 6 075 personnes qui sont au service d'environ 2 000 000 de clients qui lui font confiance ; ce chiffre constitue la moitié de la population bancarisée du Maroc.

Sur le plan international, le Groupe Banques Populaires est présent à travers le Monde, grâce à ses filiales en Europe ( en France et en Belgique) , en Afrique (en Guinée et Centrafrique ) , à ses bureaux de représentations à Madrid, à Montréal, à Abidjan ainsi que ses délégations dans plusieurs pays d'Europe, d'Afrique, d'Amérique et d'Asie.

Le Groupe Banques Populaires est membre de l'Association Internationale des Banques Coopératives, membre associé de l'Association Européenne du Cautionnement Mutuel et il est également actif dans d'autres Organismes à caractère coopératif et mutualiste.